

RAPPORT

D'ACTIVITE 2018

i

L'OMAPI est chargé de l'administration de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive à Madagascar. À cet effet, il peut délivrer, à la demande des intéressés, des titres de propriété industrielle



Invention
Innovation



Dessin / Modèle
Forme et Design



Marque
Produit et Service



Lot: VH 69 Volosarika Ambanidia
Mobile: +261 34 46 692 56
Fixe: +261 20 22 335 02
Mail: omapi@moov.mg
Web: www.omapi.mg

OMAPI
OFFICE MALGACHE DE
LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Promouvoir la créativité et l'innovation

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	Pages
1.1. Rappel	2
1.2. L'OMAPI	2
1.3. L'OMAPI et la propriété industrielle dans le monde	2
II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI	4
2.2. Information du public	4
2.3. Promotion de la propriété industrielle	5
III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
3.1. Les inventions	6
3.2. Les dessins ou modèles industriels	11
3.3. Les marques	16
3.4. Les noms commerciaux	24
IV. DOCUMENTATION-INFORMATION -COMMUNICATION	
4.1. Documentation	28
4.2. Informations	28
4.3. Campagne de médiatisation et de sensibilisation	29
4.4. Formation sur la propriété industrielle	31
4.5. Participations à des réunions ou manifestations économiques	32
V. LES RELATIONS INTERNATIONALES	34
VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	35
6.1. L'élaboration du projet de politique et stratégie nationale d'innovation et de propriété intellectuelle de Madagascar :	35
6.2. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :	35
6.3. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle :	36
6.4. Suivi des affaires en litige	36
ANNEXES	41
ABREVIATIONS	45

I. INTRODUCTION

1.1. Rappel

Il convient de rappeler que la *propriété industrielle* est l'une des branches de la *propriété intellectuelle* dont l'autre branche est la *propriété littéraire et artistique* communément connue sous l'appellation de *droit d'auteur*.

1.2. L'OMAPI

L'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), doté d'une autonomie financière et administrative. Créé par le décret n° 92-994 du 2 décembre 1992, il est chargé de l'administration de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive à Madagascar. Pour ce faire, l'Office doit se conformer à l'ordonnance n° 89-019 du 31 juillet 1989 régissant la protection de la propriété industrielle et aux textes d'application subséquents.

Les attributions principales de l'OMAPI consistent à délivrer, à la demande des intéressés, des **titres de propriété industrielle**, à savoir :

- les **brevets d'invention**
- les **certificats d'enregistrement de marques**
- les **certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels**
- les **enregistrements de noms commerciaux**.

En outre, l'Office met à la disposition du public une **documentation en matière de propriété industrielle** tels que les documents de brevets, les législations sur la propriété industrielle dans divers pays, les publications des titres de propriété industrielle, les traités multilatéraux sur la propriété industrielle.

Les organes de l'OMAPI sont le Conseil d'Administration et la Direction Générale. L'OMAPI est dirigé par un Directeur Général en la personne de M. Christian Claude RAVOARAHARISON.

1.3. L'OMAPI et la propriété intellectuelle dans le monde

L'OMAPI entretient des relations privilégiées avec ***l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)*** dont Madagascar est membre depuis 1989 et divers **offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle** tels que *l'Office Européen des Brevets (OEB)*, *l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)*, *l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI France)*, *l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO)*, *l'Office Japonais des Brevets (JPO)*, etc.

Il est à rappeler que Madagascar a ratifié les traités suivants administrés par l'OMPI, institution spécialisée des Nations Unies en matière de propriété intellectuelle :

- le 21/12/1963 : la ***Convention de Paris de 1883 pour la protection de la propriété industrielle***.
- le 24/01/1978 : le ***PCT (Patent Coopération Treaty)*** ou Traité de coopération en matière de brevets.
- le 28/04/2008 : le ***Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid)***.

En outre, depuis 1995, Madagascar est membre de ***l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)*** dans le cadre de laquelle existe l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)*.

Le présent document relate les diverses actions menées par l'Office au cours de l'année 2018 selon le Programme d'activités adopté par son Conseil d'Administration.

L'OMAPI est un établissement Public Chargé d'administrer la propriété industrielle à Madagascar
Ordonnance n°89-019 du 31/07/89 et décret n°92-993 du 02/12/92

Par ailleurs, l'OMAPI est également chargé:

de l'Enregistrement des transferts de technologie (cession, concession de licence, etc.)

d'offrir au Public un service d'information en matière de Propriété Industrielle (publication de la gazette officielle de la Propriété Industrielle, documentation, etc.)



> MARQUES

01



> INVENTIONS

02



> DESSINS OU MODELES
INDUSTRIELS

03



> NOMS
COMMERCIAUX

04

II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI

Le personnel de l'OMAPI a fait sien l'esprit d'amélioration continue en persévérant dans le cadre de la démarche qualité en vue de la certification ISO 9001 : 2015 comprenant les services offerts par l'Office et les procédures qui sont effectuées en son sein. Les efforts déployés dans ce cadre, ainsi que l'adhésion de chacun dans cette démarche ont préparé l'Office à faire face aux différents défis soulevés par la certification ISO.

La visite d'évaluation relative à la certification ISO 9001 : 2015 de l'OMAPI a eu lieu le 23 août 2018 et tenue par Madame Zinaha VOAHANGINIAINA, responsable d'audit qui œuvre pour le compte de l'Association française de normalisation (AFNOR).

La visite d'évaluation a eu pour objectifs :

- la détermination de la conformité de tout ou parties du système de management du client ;
- l'évaluation de la capacité du système de management pour assurer que l'organisation du client réponde aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables ;
- l'évaluation de l'efficacité du système de management pour assurer que l'organisation du client réponde en permanence à ses objectifs spécifiés ; et
- le cas échéant, l'identification des parties du système de management susceptibles d'être améliorées en vue de l'audit de certification prévue fin 2018.

Les forces et les faiblesses de l'OMAPI ont été identifiées à l'issue de la visite d'évaluation. L'attention ayant été plus focalisée sur les perspectives d'amélioration, de nombreuses séances de travail ont été tenues et des résultats positifs ont émergé des concertations et discussions.

Suite aux observations et commentaires de la responsable d'audit, notamment la nécessité d'un audit supplémentaire avant l'audit de certification, la revue des points forts et des faiblesses a préparé l'Office à affronter l'audit de certification qui est prévu se tenir en 2019.

Par ailleurs, des améliorations successives ont été apportées à la base de données de l'Office, en l'occurrence l'« Intellectual Property Automation System » (IPAS). Ayant adopté le système d'automatisation des procédures pour le traitement des demandes de titre de propriété industrielle et les opérations y relatives, l'exploitation de cet outil est actuellement maîtrisée par les techniciens de l'Office. Preuve de leur professionnalisme, les utilisateurs de cet outil n'hésitent pas à apporter leur entière coopération dans l'amélioration et les mises à jour de cette base de données.

En outre, à l'image de l'année précédente, la campagne de sensibilisation a été réalisée en collaboration avec des agents de visites encadrés spécialement par l'Office pour effectuer la mission. De nombreuses informations pertinentes ont été recueillies sur l'environnement de la propriété industrielle dans les différentes régions visitées. Il en est ressortie que seulement une frange des opérateurs économiques connaît le système de la propriété industrielle et son importance, une partie en moins l'utilise et une grande partie ignore son existence ou minimise son utilité.

2.2. Information du public

La bibliothèque dépositaire que l'Office héberge depuis l'année 2013 et qui est alimenté périodiquement par l'OMPI a attiré beaucoup plus de visites et de consultations cette année 2018.

Le fond documentaire de l'Office comprenant aussi la *Gazette Officielle de la Propriété Industrielle* (GOPI), les efforts qui ont été déployés les années précédentes ont été maintenus pour respecter les calendriers établis pour la publication de cette gazette. Quatorze numéros ont été publiés tout au long de l'année 2018.

Au cours de l'année 2018, 55 consultations du fond documentaire de l'OMAPI ont été enregistrées. Les consultations se rapportent surtout à la propriété industrielle en générale. Néanmoins, les documentations sur les marques, la propriété intellectuelle, ainsi que les rapports de stages ont aussi suscités des attentions.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation, essentiellement à l'attention des Petites et Moyennes Entreprises, la onzième édition de son Bulletin d'Information a été publiée par l'OMAPI cette même année.

2.3. Promotion de la propriété industrielle

L'OMAPI a établi sa stratégie de promotion de la propriété industrielle sur la base de la Politique et Stratégie Nationale d'Innovation en matière de Propriété Intellectuelle de Madagascar, tout en intégrant la démarche qualité en vue de la certification en ISO 9001 : 2015 dans toutes ses activités y relatives. Différentes stratégies de vulgarisation de la propriété industrielle et de promotion de l'activité inventive ont été adoptées, tenant compte du contexte économique et de l'utilisation du système de propriété industrielle au niveau national.

A l'égard des utilisateurs réels et potentiels du système de propriété industrielle, une approche individuelle et directe a été adoptée afin de rendre la sensibilisation plus efficace (personnalisation des approches) et pour mieux cerner leurs besoins et leurs attentes.

En ce qui concerne la promotion de l'innovation, les activités entreprises consistaient, notamment, à stimuler et à soutenir l'innovation au niveau national, au moyen d'une promotion adaptée, en l'occurrence, la sensibilisation, la formation, le renforcement de capacités et l'expertise des professionnels et d'autres acteurs privés en matière de propriété industrielle. Accent a été mis sur la promotion et la valorisation des résultats de recherches, des inventions, de l'innovation, ainsi que l'utilisation stratégique de la propriété industrielle par les entreprises.

Le parachèvement et/ou le renforcement des structures d'appui à l'innovation en matière de propriété intellectuelle, essentiellement le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) ; la promotion dans le secteur de l'enseignement et l'utilisation de la recherche PI au service du développement technologique et de l'infrastructure appropriée demeurent des activités incontournables pour l'Office tout au long de l'année 2018.

La vulgarisation de la propriété industrielle auprès des étudiants : de niveau secondaire et universitaire a été renforcée. Afin de leur assurer une meilleure compréhension de la matière, mais aussi les encourager à cultiver le respect des savoirs, de l'innovation et de la protection de la PI et enfin, pour leur inculquer les valeurs de la créativité.

III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3.1. Les inventions

3.1.1. Demandes de brevets d'invention

La culture du brevet, bien qu'encore timide commence à s'installer dans la société malagasy.

En effet, si la tendance, depuis l'ouverture de l'Office, portait surtout sur des classes habituelles : A61K concernant les sciences médicale ou végétale et hygiène (pour les procédés des plantes médicinales) et C01G concernant les composés contenant des métaux..., on note un réel changement depuis l'année dernière. En effet, si on se réfère à la classification des demandes de brevets des résidents, le domaine de l'invention est encore plus varié et d'autres sections apparaissent comme le montre le tableau ci-après.

Section	Classification	Description
A	A 23F 5/00	Aliments ou produits alimentaires, leur traitement ; procédés de torréfaction
A	A 43B 21/42, A 43B 13/28	Chaussures
A	A 23F 5/44	Aliments ou produits alimentaires, leur traitement ; procédés de torréfaction
B	B 60R 99/00	Véhicules, équipements ou parties de véhicules non prévus ailleurs
G	G 11B 27/028	Montage, contrôle assisté par ordinateur
E	E 04B 1/00	Structure générale des bâtiments : murs, toits, planchers...
A	A 01K 11/00, G 01V 15/00	Marquage animal, détection des masses ou objets, marques d'identification
A	A 23F 3/18, A 23F 3/30, A 23G 1/00, A 23P 10/40	Thé, leur préparation. Traitements complémentaires de l'extrait de thé séché
H	H 04W 52/00	Réseaux de télécommunications sans fil

Cette année, Le nombre de demandes de brevet enregistre une petite baisse de **10%**. En effet en 2017, le nombre de dépôts de brevet est de **51** contre **46** cette année.

Néanmoins, le nombre de demandes de brevet d'invention des résidents représente **20%** des demandes annuelles contre **17%** pour l'année 2017.

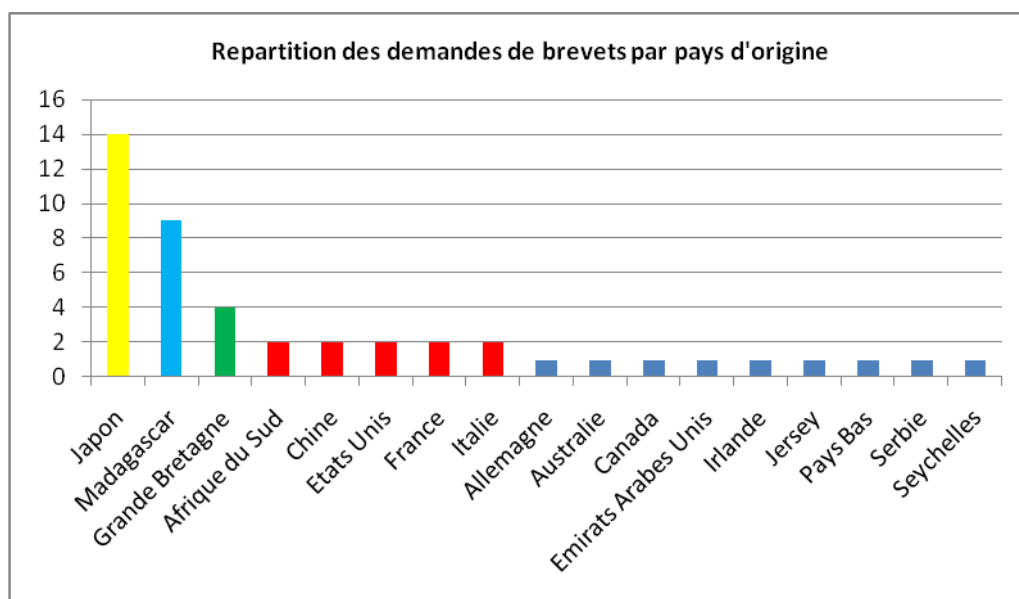
Comme tous les ans, le nombre de dépôt par voie PCT prédomine toujours atteignant les **80%** de la totalité de la demande depuis l'ouverture de l'OMAPI. Mais on remarque quand même un dynamisme notable des demandes de brevets d'invention venant des résidents.

Demandes de brevets d'invention reçues par ordre décroissant du nombre de dépôts

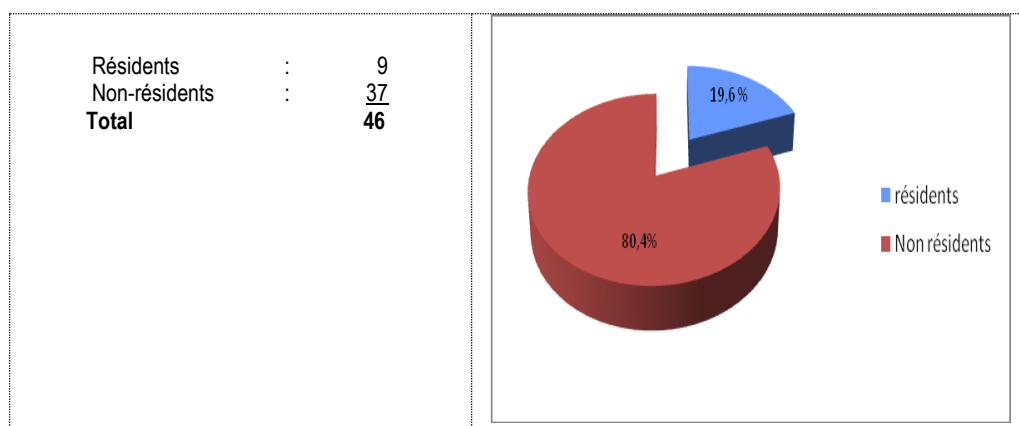
Pour l'année 2018, Madagascar a été désigné (pour le dépôt par voie PCT) par **16** pays contre **15** pour l'année précédente comme le montre le tableau ci-dessous.

Dans le premier carré des dépôts par origine, si ce sont les Etats Unis qui figuraient toujours en pole position, cette année a vu la montée des dépôts provenant du Japon pour se hisser en première position représentant ainsi 30,4% de la totalité des demandes en 2018.

Pays	Total
<i>Japon</i>	14
<i>Madagascar</i>	9
<i>Grande Bretagne</i>	4
<i>Afrique du Sud</i>	2
<i>Chine</i>	2
<i>Etats Unis</i>	2
<i>France</i>	2
<i>Italie</i>	2
<i>Allemagne</i>	1
<i>Australie</i>	1
<i>Canada</i>	1
<i>Emirats Arabes Unis</i>	1
<i>Irlande</i>	1
<i>Jersey</i>	1
<i>Pays Bas</i>	1
<i>Serbie</i>	1
<i>Seychelles</i>	1
Total	46



Dépôts des demandes de brevet d'invention selon la résidence en 2018



Répartition de l'ensemble des demandes suivant la CIB

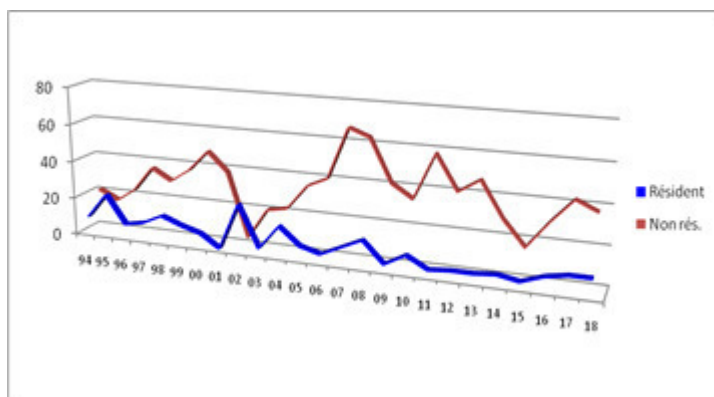
Presque tous les domaines représentés par les sections de la Classification internationale des brevets (CIB), ont fait l'objet d'une demande de brevet d'invention en 2018 à l'exception de la section D qui concerne les textiles et les papiers. La demande de brevet d'invention dans la section C domine toujours.

Sections	Intitulé des sections	Nombre
A	NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE	9
B	TECHNIQUES INDUSTRIELLES ; TRANSPORTS	7
C	CHIMIE ; MÉTALLURGIE	19
E	CONSTRUCTIONS FIXES	3
F	MÉCANIQUE ; ÉCLAIRAGE ; CHAUFFAGE ; ARMEMENT ; SAUTAGE	3
G	PHYSIQUE	2
H	ELECTRICITE	3
Total		46

Demandes de brevet d'invention reçues (1994-2018)

Années	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	9	22	7	9	14	10	7	0	25	3	16	7	4	9	14	3	9
Non rés.	21	16	23	36	30	37	48	38	4	20	22	35	40	67	63	41	34
TOTAL	30	38	30	45	44	47	55	38	29	23	38	42	44	76	77	44	43

Années	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résident	3	4	4	5	3	7	9	9	212	19,52
Non rés.	58	40	47	29	16	30	42	37	874	80,48
TOTAL	61	44	51	34	19	37	51	46	1086	100



Depuis 1994 jusqu'à fin 2018, l'OMAPI comptabilise un total de **1086** demandes de brevet d'invention dont **19,42%** provenaient des résidents.

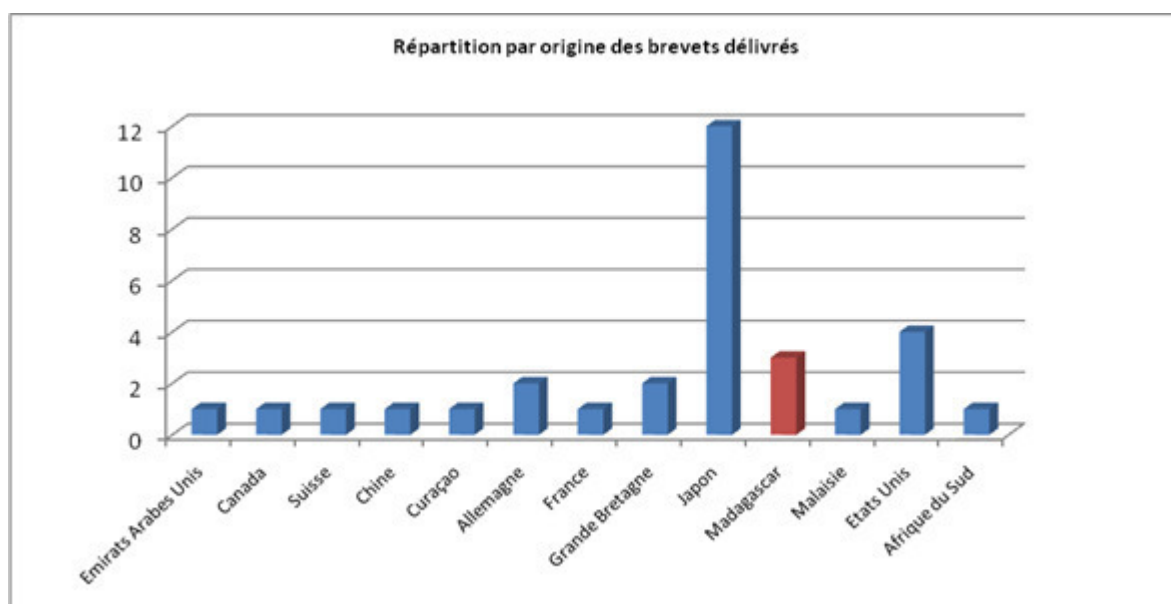
L'assistance pour la rédaction de la demande de brevet d'invention pour les déposants résidents fait désormais partie intégrante des services offerts par l'OMAPI.

3.1.2. Brevets d'invention délivrés

Pour mieux répondre à la politique qualité adoptée par l'Office quant à la réactivité, **31** brevets d'invention ont été délivrés au cours de l'année **2018** soit une augmentation de **35 %** par rapport à l'année précédente.

Les brevets octroyés aux résidents représentent **10,7%** des brevets délivrés pour l'année 2018.

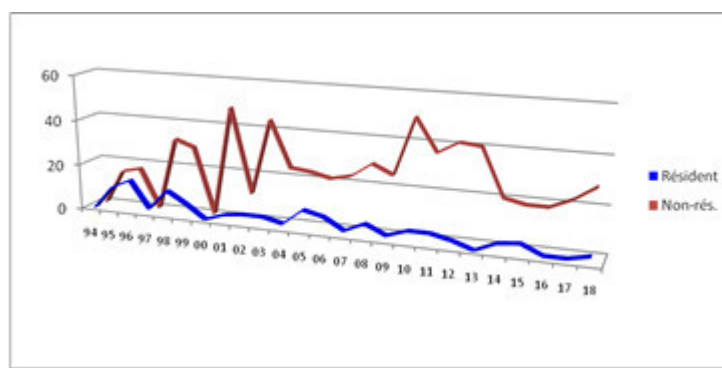
Pays	Nombre
Japon	12
Etas Unis	4
Madagascar	3
Allemagne	2
Grande Bretagne	2
Afrique du Sud	1
Canada	1
Chine	1
Curaçao	1
Emirats Arabes Unis	1
France	1
Malaisie	1
Suisse	1
Total	31



Délivrance annuelle de brevets à des résidents et à des non-résidents (1994-2018)

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	0	10	14	2	11	6	0	3	4	4	2	9	7	2	6	2	5
Non-rés.	0	15	17	0	32	29	0	48	11	44	24	23	21	23	29	25	50
TOTAL	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55

	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résident	5	3	0	4	5	1	1	3	109	15,08
Non-rés.	36	41	40	20	18	18	22	28	614	84,92
TOTAL	41	44	40	24	23	19	23	31	723	100



3.1.3. Renforcement de capacités du personnel du Service des Brevets

Outre les cours en ligne fournis par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un technicien du service de brevet a bénéficié aussi d'une formation au Maroc (Casablanca) du 2 au 13 juillet 2018, conjointement organisée par l'OMPI et l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC).

3.1.4 Promotion de la créativité et de l'innovation

L'année 2018 a été riche en événements pour l'OMAPI auxquels a participé activement le service des brevets et de dessins ou modèles industriels. On peut citer la participation au salon de la recherche 4ème édition à l'Université d'Antananarivo le 06 au 07 septembre 2018.

Entrant dans le cadre de la promotion de la créativité et de l'innovation, l'Office offre des séances de formation en matière de Propriété Industrielle en général et plus spécifiques selon les besoins des interlocuteurs (par exemple, marques, brevet, dessins ou modèles industriels). Ainsi, cette année l'Office a offert des séances de formation en matière de PI et en recherche de documents en matière de brevet ou CATI :

- Séance de formation sur le CATI organisée par le MIDSP le 13 au 15 septembre à l'endroit des DIRI de régions (Antsirabe et Fianarantsoa) ainsi que le secteur privé (GOANA, CCIA, EFOI, PROSPERER) à l'EDBM.
- Séance de formation sur la Propriété Industrielle et le CATI organisée par l'OMAPI dans son local le 30 juillet 2018, pour les DIRI Anôsy, Ambovombe et Diégo dans le local de l'OMAPI.
- Formation sur la Propriété Industrielle axée surtout sur le brevet d'invention à l'Université d'Antananarivo co-organisée par le Service de Promotion Conférences et publications de l'Université d'Antananarivo et l'OMAPI le 04 octobre 2018 à l'Université d'Antananarivo.
- Séance de formation sur la Propriété Industrielle et le CATI organisée par l'OMAPI dans son local le 24 octobre 2018 pour les équipes du DIRI Antananarivo et de l'association du Point d'Information et de Formation sur les Technologies d'Information et de Communication (PIFTIC) dans le local de l'OMAPI.

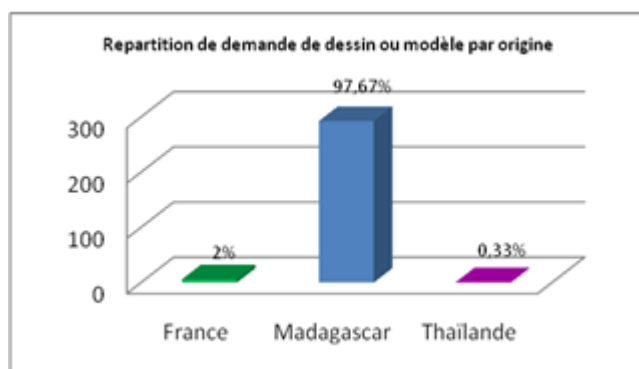
Toujours dans le cadre du CATI, **outre les séances de formation**, l'Office propose aussi son assistance pour les recherches et/ou consultations via CATI aux déposants potentiels qui viennent directement à l'Office. Ainsi, pour cette année on totalise une demande officielle de **douze (12) consultations** qui ont eu besoin d'assistance pour leurs recherches dans le local de l'OMAPI.

3.2. LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

3.2.1. Demandes d'enregistrement

Les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels ont connu une remontée considérable cette année. En effet, lesdites demandes n'ont pas atteint les 300 depuis 2012. Mais cette année c'est chose faite. Soit une augmentation de **161 %** par rapport à l'année 2017. En effet, en 2017, l'Office n'a enregistré que **186** demandes de dessins ou modèles industriels contre **300** en 2018.

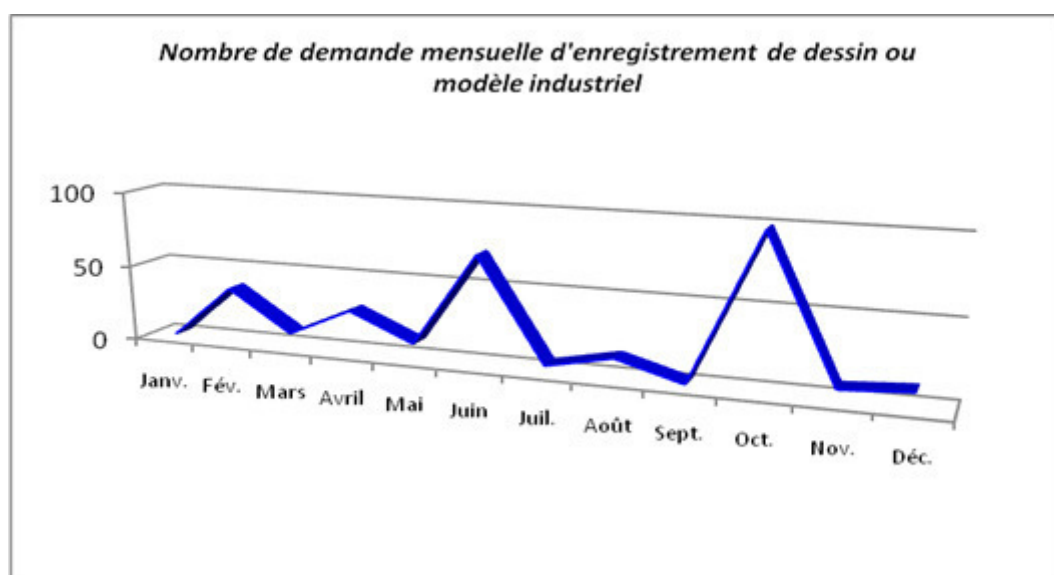
Les demandes provenant des non-résidents représentent **2,33%** de la totalité des demandes comme le montre le schéma ci-dessous.



Répartition mensuelle des dépôts de dessins et modèles industriels en 2018

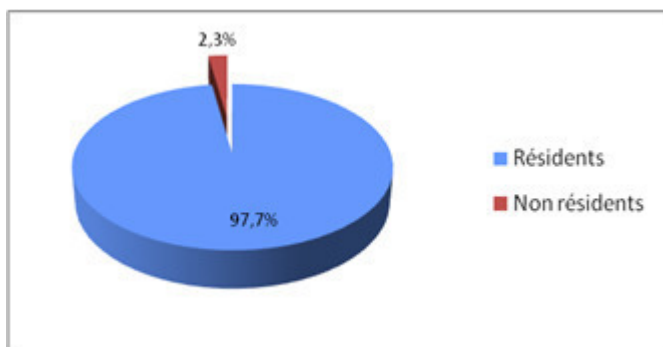
Deux pics de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels, comme le montre le graphe ci-après, ont été remarqués au mois de Juin qui représente **24%** de la demande annuelle et au mois d'Octobre avec **33 %** de la demande annuelle toujours.

Mois	Nombre
Jan.	2
Fév.	37
Mars	10
Avril	29
Mai	11
Juin	72
Juil.	5
Août	14
Sept.	2
Oct.	99
Nov.	8
Déc.	11
TOTAL	300



Dépôts de dessins et modèles industriels selon la résidence en 2018

La majorité des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels sont effectuées par les déposants résidant à Madagascar qui représentent près de **97%** de la demande annuelle et cette tendance n'a pas encore changé cette année.

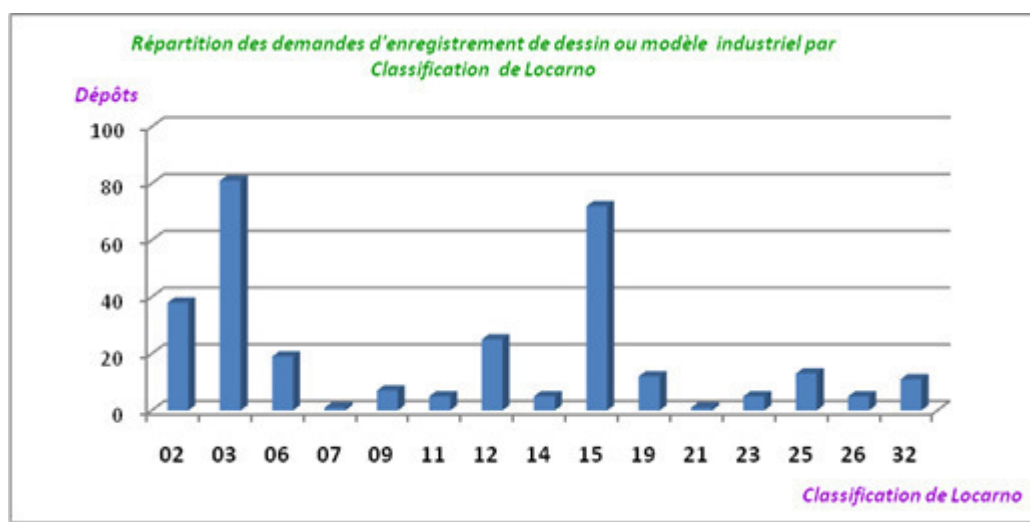


Répartition suivant les classes principales de la *Classification internationale de Locarno*

Les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels dans la classification 3 et classification 15 dans la classification de Locarno marquent l'année 2018. En effet, les demandes regroupées dans ces classifications représentent respectivement **27%** et **24 %**, soit **51%** du total de la demande annuelle.

Classification de Locarno	Classe	Dépôts
03	ARTICLES DE VOYAGE, ÉTUIS, PARASOLS ET OBJETS PERSONNELS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	81
15	MACHINES NON COMPRISES DANS D'AUTRES CLASSES	72
02	ARTICLES D'HABILLEMENT ET MERCERIE	38
12	MOYENS DE TRANSPORT OU DE LEVAGE	25
06	AMEUBLEMENT	19
25	CONSTRUCTIONS ET ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION	13
19	PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAU, MATÉRIEL POUR ARTISTES OU D'ENSEIGNEMENT	12
32	SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION	11
09	EMBALLAGES ET RÉCIPIENTS POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DES MARCHANDISES	7
11	OBJETS D'ORNEMENT	5
14	APPAREILS D'ENREGISTREMENT, DE TELECOMMUNICATION OU DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	5
23	INSTALLATION POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES, INSTALLATIONS SANITAIRES, DE CHAUFFAGE, DE VENTILLATION OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR, COMBUSTIBLES SOLIDES	5

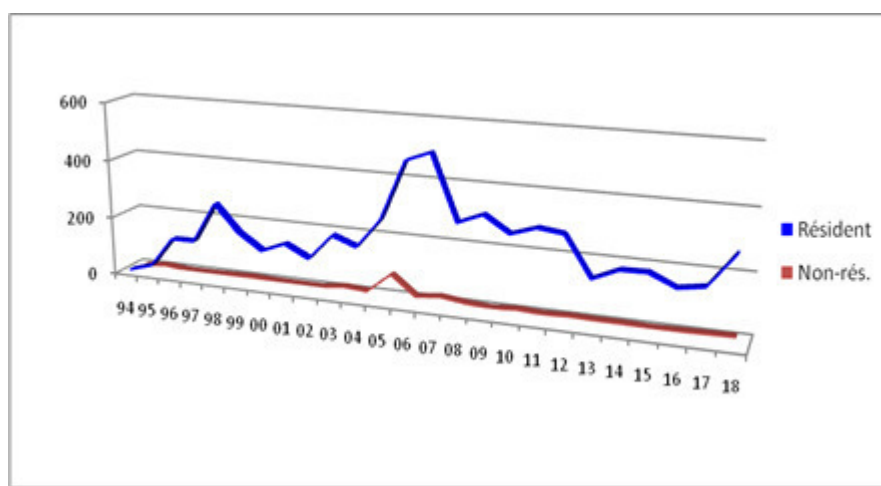
26	APPAREILS D'ECLAIRAGE	5
07	ARTICLES DE MENAGE NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	1
21	JEUX, JOUETS, TENTES E ARTICLES DE SPORT	1
Total		300



Demandes annuelles d'enregistrement de dessins ou modèles industriels (1994-2018)

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	10	34	137	138	277	186	132	165	124	212	182	283	482	514	298	332	279
Non-rés.	0	8	0	0	2	4	1	0	0	11	5	73	8	17	6	0	7
TOTAL	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286

	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résident	307	297	165	203	205	167	181	293	5603	96,99
Non-rés.	2	6	4	4	1	3	5	7	174	3,01
TOTAL	309	303	169	207	206	170	186	300	5777	100



Depuis 1994 jusqu'à fin 2018, **5777** dépôts de dessins et modèles industriels ont été reçus par l'OMAPI.

3.2. 2. Certificats d'enregistrement délivrés

En 2018, l'OMAPI a délivré **173** certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels. La majorité de ces dessins ou modèles industriels enregistrés, c'est-à-dire **96,5 %** appartiennent à des résidents.

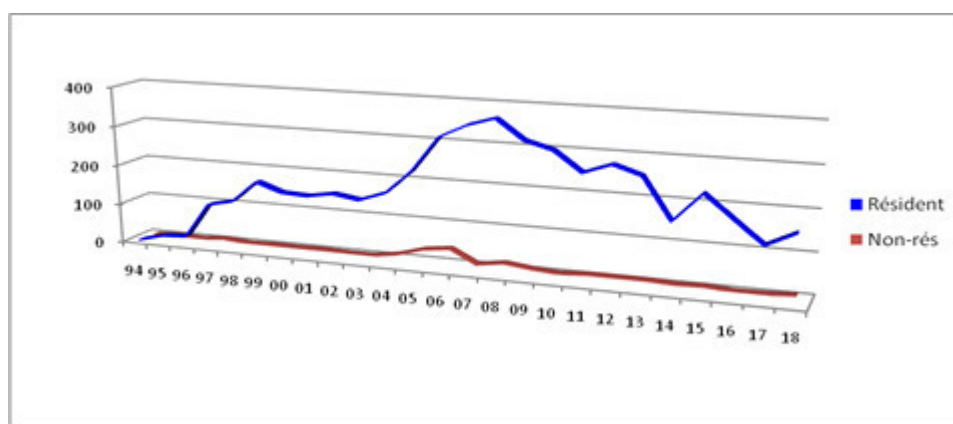
Tableau de répartition des certificats d'enregistrement délivrés par pays d'origine

Pays	Nombre
Madagascar	167
Japon	2
Thaïlande	2
Inde	1
Malte	1
Total	173

Délivrance de certificats d'enregistrement de dessins ou modèles (1994-2018)

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	2	19	23	112	126	181	159	156	167	157	180	239	325	357	377	330	312
Non-rés	0	3	0	6	0	2	1	2	0	0	10	29	37	4	14	6	1
TOTAL	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313

	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résident	265	289	268	169	239	185	133	167	4937	97,1
Non-rés	6	6	6	3	5	0	1	6	148	2,9
TOTAL	271	295	274	172	244	185	134	173	5085	100



Le nombre de dessins et modèles industriels enregistrés est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement.

3.3. LES MARQUES

3.3.1. Demandes d'enregistrement

3.3.1.1. Demandes d'enregistrement national

En 2018, les demandes d'enregistrement (dépôts) de marques étaient au nombre de **1095** dont 770 (soit 72,32%) étaient déposées par des résidents.

Ce total a connu une **baisse de 6,25%** par rapport à l'année précédente (1168). Suivant une répartition par résidence, les demandes déposées par **les résidents ont diminué de 10,57%** tandis que celles des non-résidents **sont majorées de 5,86%**.

Demandes mensuelles d'enregistrement de marques en 2018

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	69	81	70	63	50	40	77	87	60	66	72	35	770	70,32
Non rés.	19	29	28	16	17	24	20	51	27	20	39	35	325	29,68
Total	88	110	98	79	67	64	97	138	87	86	111	70	1095	100,0

Du point de vue géographique, comme toujours, la majorité des déposants résidents en 2018, se trouvait dans la région d'Analamanga, principalement à Antananarivo et **21** dépôts ont été reçus par voie électronique (**dépôt électronique**) émanant notamment de **Mahajanga** (33,34), de **Toamasina** (19,05%), de **Toliara** (14,29), de **Nosy- Be** (9,52%), de **Sambava** (9,52%), de **Tolagnaro** (4,76%), d'**Ampefy** (4,76 %), et d'**Antsirabe** (4,76 %).

Pour les non-résidents, les dépôts en provenance des **Etats-Unis** (28,93%), de l'île **Maurice** (9,54%) et de **Tanzanie** (8,62%) ont été les plus nombreux. Les autres grands déposants non-résidents étant la **France** (7,08%), la **Chine** (7,08%), l'**Afrique du sud** (4,93%), le **Royaume-Uni** (4,92%), le **Japon** (3,38%), et l'**Inde** (2,77%). Le reste (22,75%) du total des dépôts des non-résidents provient de 29 autres pays avec une majorité européenne.

Concernant les types de marques déposées, les marques complexes (formées de lettres et/ou chiffres avec logo) ont été les plus nombreuses.

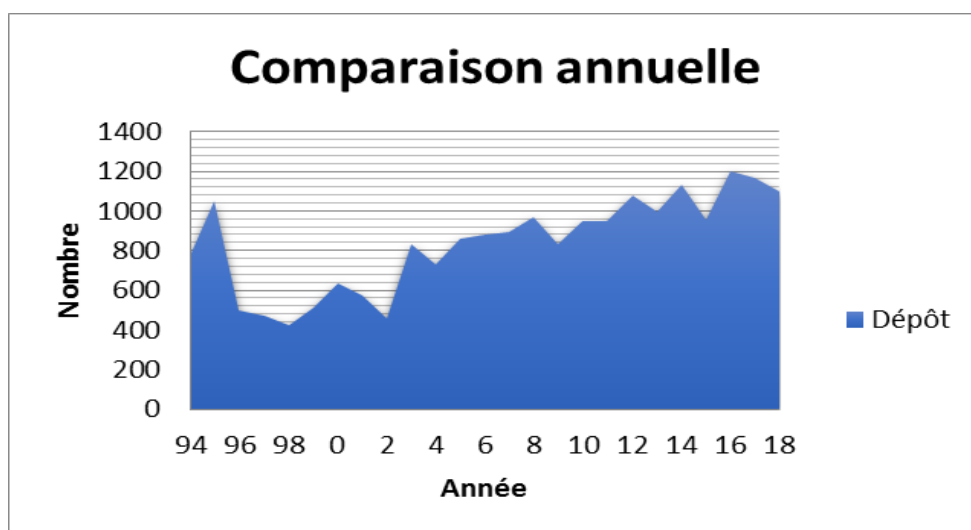
Les classes de produits les plus concernées ont été la **30** (produits alimentaires), cette classe qui tenait la deuxième place depuis toujours, sauf en 2017, a été cette année la classe la plus déposée, suivie de la classe **3** (produits cosmétiques), cette dernière a remplacé la classe **9** qui tenait la deuxième place l'année dernière. Pour les classes de services les plus choisies cette année ont été pareilles que celles de l'année précédente : la classe **35** (activités commerciales), ensuite la classe 41 (Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles). Dans son ensemble, les non-résidents ont déposé plus de marques de produits et les résidents, des marques de service, comme à l'accoutumée.

Depuis son ouverture en 1994, l'OMAPI a reçu **20896** demandes d'enregistrement de marques nationales dont **11022** (soit 52,75 %) ont été effectuées par des résidents.

Répartition annuelle des demandes d'enregistrement de marques

Année	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Résidents	57	94	150	151	130	174	227	236	162	497	411	439	446	494	514	573	610
Non rés.	147 3	962	350	322	290	336	408	336	293	334	321	419	432	400	455	256	340
Total	153 0	1 056	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	969	829	950

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résidents	624	742	355	800	638	867	861	770	11022	50,88
Non rés.	321	338	638	335	314	336	307	325	10641	49,12
Total	945	1080	993	1135	952	1203	1168	1095	21663	100



3.3.1.2. Demandes d'enregistrement international en tant que partie contractante désignée :

Rappelons que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) est entré en vigueur, à l'égard de Madagascar, le 28 avril 2008. À partir de cette date, Madagascar a commencé à être désigné par les utilisateurs de ce système qui résident à l'étranger. Et inversement, des déposants résidents ont envoyé leurs demandes vers l'étranger à travers ce système.

Les dépôts reçus à travers le système de Madrid sont de deux sortes :

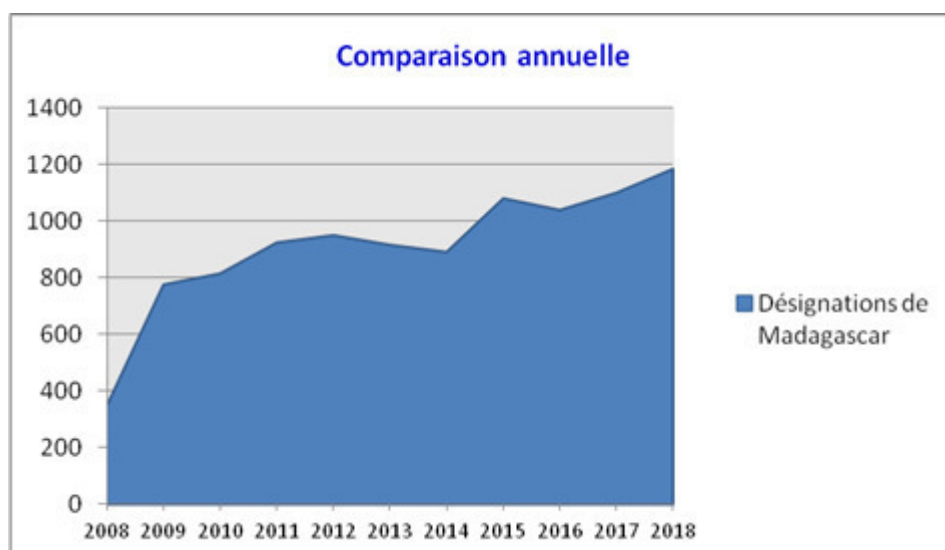
- les nouveaux enregistrements internationaux ;

- les désignations postérieures (extension des pays désignés pour des enregistrements internationaux en vigueur).

Au bout de 52 notifications, Madagascar a fait l'objet de **1183¹** désignations, dont **967** fois dans de nouveaux enregistrements internationaux et **216** fois au cours de désignations postérieures (à partir d'anciens enregistrements internationaux).

Le nombre de désignations a **augmenté de 7,64%** par rapport à celui de l'année précédente (1099). Suivant un mode de calcul à partir des notifications reçues pour l'année 2018, la barre des mille désignations est maintenue depuis 2015 et a atteint son apogée. Cette situation est due à une intensification de l'utilisation du système de Madrid qui gagne de plus en plus la confiance des titulaires de marques œuvrant sur le plan international, à l'expansion géographique continue du système (103 parties contractantes en 2018), à la croissance économique mondiale (de l'ordre de 3,1% en 2018, selon la Banque Mondiale), mais sans oublier le niveau de prestations offertes par l'OMAPI en matière de traitement des désignations (délai, qualité d'examen, respect de la procédure internationale et réactivité).

Comparaison annuelle des désignations (*Protocole de Madrid*)



Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Désignations	348	775	814	923	949	915	890	1079	1038	1099	1183	10013

Ces dépôts proviennent essentiellement **de la Chine (en majorité), des Etats-Unis et de la France**. La classe regroupant les **appareils scientifiques et électroniques (classe 9)** était comme toujours, la plus choisie dans ces dépôts, ainsi que **les services scientifiques et technologiques, de conception et de développement d'ordinateurs et de logiciels** regroupés dans la **classe 42**. La plupart des marques déposées étaient des **marques verbales** et dans la majorité des cas, les déposants ont revendiqué une date de priorité par rapport à un dépôt antérieur.

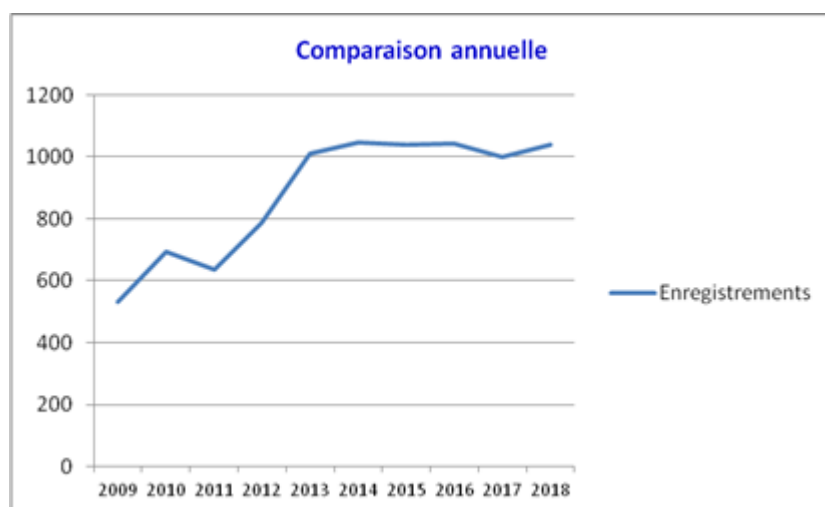
Concernant le traitement des demandes, **1041 octrois de protection** ont été émis en 2018 (1008 déclarations d'octroi de protection et 33 enregistrements partiels), relatives aux notifications de 2017 et de 2018

¹ Suivant les statistiques de l'OMAPI à partir des notifications 2018

(dépôts du 08 juin 2017 au 31 mai 2018). Les examens ont porté sur un total de **1111 enregistrements internationaux**, soit un **taux d'acceptation global (avec acceptation partielle)** de l'ordre de **93,69%**.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Déclarations d'octroi de protection et enregistrements partiels	-	532	693	637	787	1010	1045	1040	1044	998	1041	8827

Nombre d'octrois de protection (totale et partielle) en tant qu'office désigné

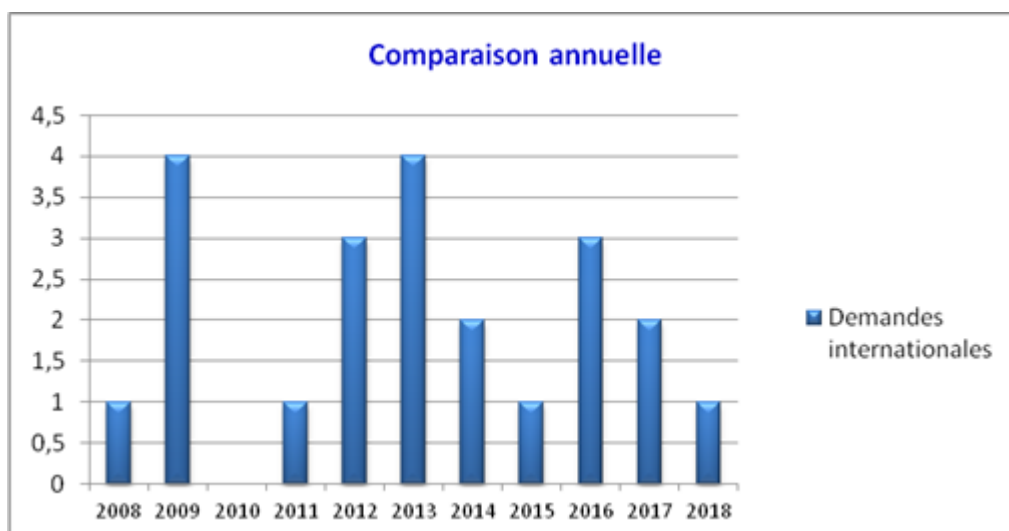


3.3.1.3. Demandes d'enregistrement international en tant qu'Office d'origine

L'OMAPI a reçu une seule demande d'enregistrement international au titre du *Protocole de Madrid* en 2018.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Total	1	4	-	1	3	4	2	1	3	2	1	22

Demandes internationales traitées en tant qu'office d'origine



3.3.2. Recherches d'antériorité de marques

Pour l'année 2018, il y avait en tout **1461** demandes de recherche d'antériorité de marques, dont **27** sont faites **en ligne** (via internet). En totalité (1461), il y a donc une **baisse de 8,91%**, par rapport à la demande de l'année 2017 (1604).

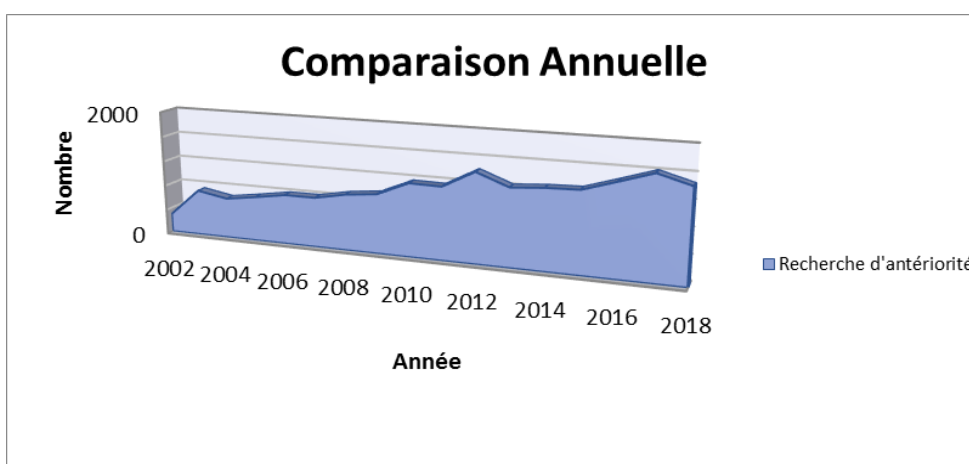
Le tableau ci-dessous fait état des demandes annuelles reçues par l'OMAPI. La majorité des demandes proviennent de la localité d'**Antananarivo et de ses environs**.

Comparaison mensuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Total	109	128	130	91	99	94	125	123	147	148	144	123	1461

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	296	729	642	713	792	794	890	942	1157	1148	1414	1224	1263	1278	1439	1604	1461



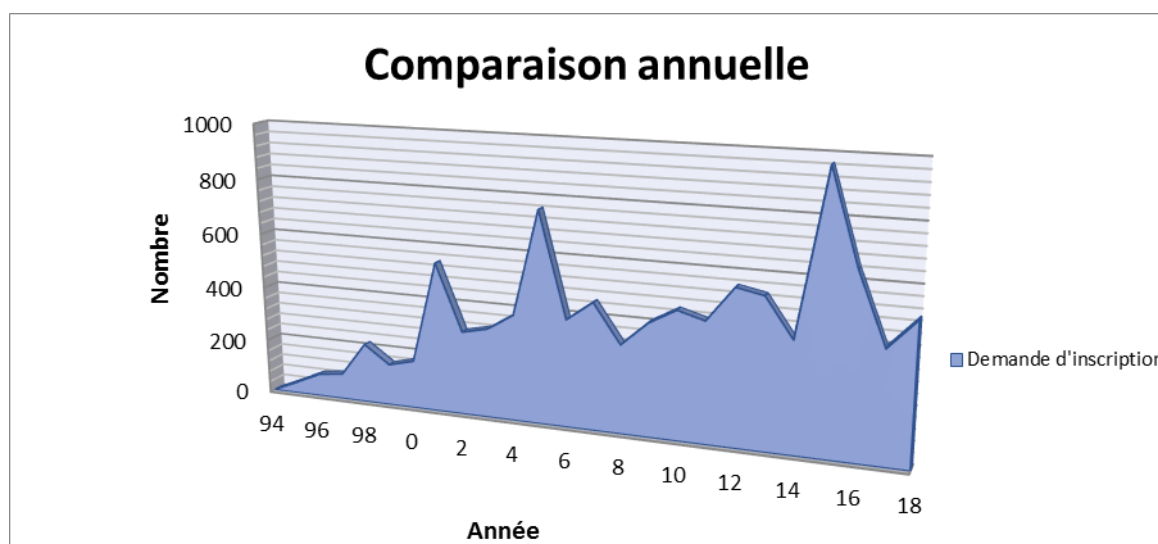
3.3.3. Inscriptions au Registre des marques

Il y a eu **501** demandes d'inscriptions au registre au cours de l'année 2018. Le nombre de demandes a **augmenté de 26,2%** par rapport à l'année précédente (397). Les non-résidents ont comme toujours, déposé la majorité des demandes d'inscriptions.

Quant à la nature des opérations effectuées, les **changements de nom et/ou d'adresse** ont été les plus nombreux, suivis des changements de titulaire.

Comparaison annuelle des demandes d'inscriptions au Registre

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Nombre	0	40	82	94	217	151	175	543	303	324	383	760	386	456	318	404	457	430	552	533	395	967	645	397	501	9513



3.3.4. Certificats d'enregistrement de marques

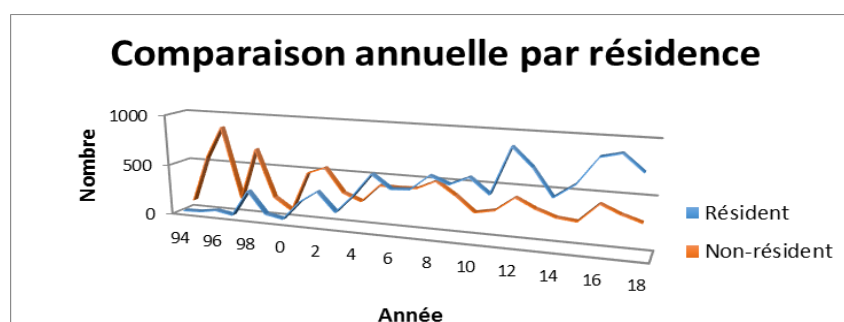
Les titres délivrés au cours de l'année 2018 étaient au nombre de **1031**. Ces titres se rapportent aux dépôts effectués 2012 à 2018 (anciennes demandes régularisées et nouvelles demandes). Le nombre des enregistrements effectués a diminué de **16,77%** par rapport à l'année 2017. Toutefois, il est à rappeler que ce nombre a une corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement reçu de l'année précédente. En outre, il faut aussi mentionner que l'émission des décisions de refus a connu une diminution par rapport à l'année 2017 (129), 79 décisions dont 44 sont des décisions de refus total, 29 décisions de refus partiels et 6 décisions de refus pour motif non distinctif. Ces décisions concernent les dépôts effectués dans les années 2013 à 2018 (anciennes demandes régularisées et nouvelles demandes). L'existence du droit antérieur est la principale cause de ces décisions de refus (92,4%).

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à fin 2018, le nombre total des marques enregistrées au niveau national était de **19458** sur un total de **20896** demandes d'enregistrement, soit **un taux d'enregistrement de 93,12%**.

Répartition annuelle des marques enregistrées

Année	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Résidents	24	30	58	28	290	71	40	228	346	159	340	559	432	443	588	521	601
Non rés.	97	1309	867	159	671	198	80	472	539	306	237	409	403	412	496	377	231
Total	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	898	832

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résidents	459	904	734	481	611	863	907	757	10474	51,79
Non rés.	267	404	315	252	233	411	332	274	9751	48,21
Total	726	1308	1049	733	844	1274	1239	1031	20225	100

3.3.5. Renouvellement d'enregistrement de marques

En 2018, l'OMAPI a reçu un total de **444 demandes de renouvellement** dont **376** (soit 84,68) ont été déposées par des non-résidents. Les demandes au nom des résidents **ont augmenté de 19,3 %** par rapport à l'année précédente (57).

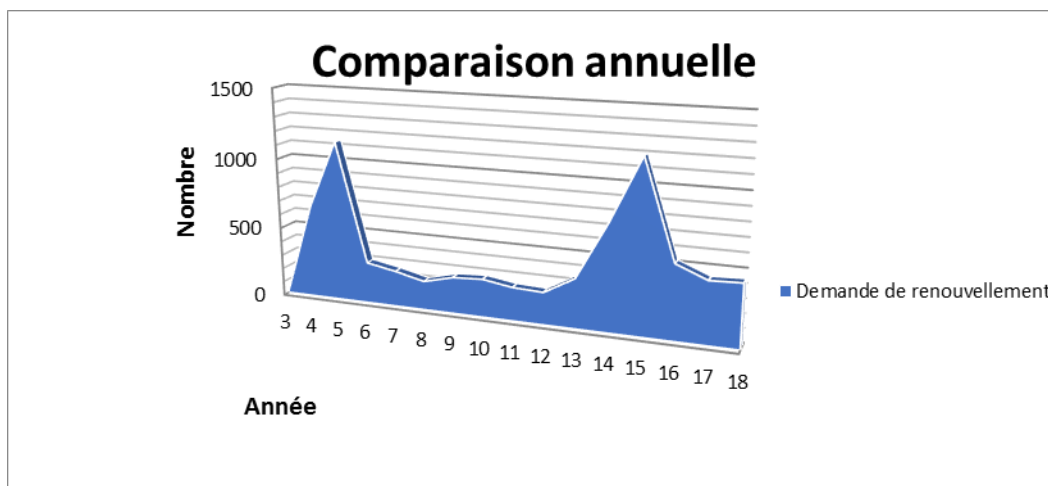
Le **total des demandes reçues en 2018 est en hausse de 2,07%** par rapport à celui de l'année 2017. Il faut rappeler que le nombre de demandes est toujours en corrélation avec les enregistrements effectués.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les demandes de renouvellement reçues depuis l'année 2003 (premiers renouvellements).

Répartition annuelle des demandes de renouvellement d'enregistrement de marques

Année	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Résidents	-	24	10	48	39	33	33	29	45
Non rés.	11	641	1 131	246	216	173	226	242	193
Total	11	665	1 141	294	255	206	259	271	238

Année	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résidents	59	116	100	96	69	57	68	826	11,37
Non rés.	170	233	645	1103	454	378	376	6438	88,63
Total	229	349	745	1199	523	435	444	7264	100



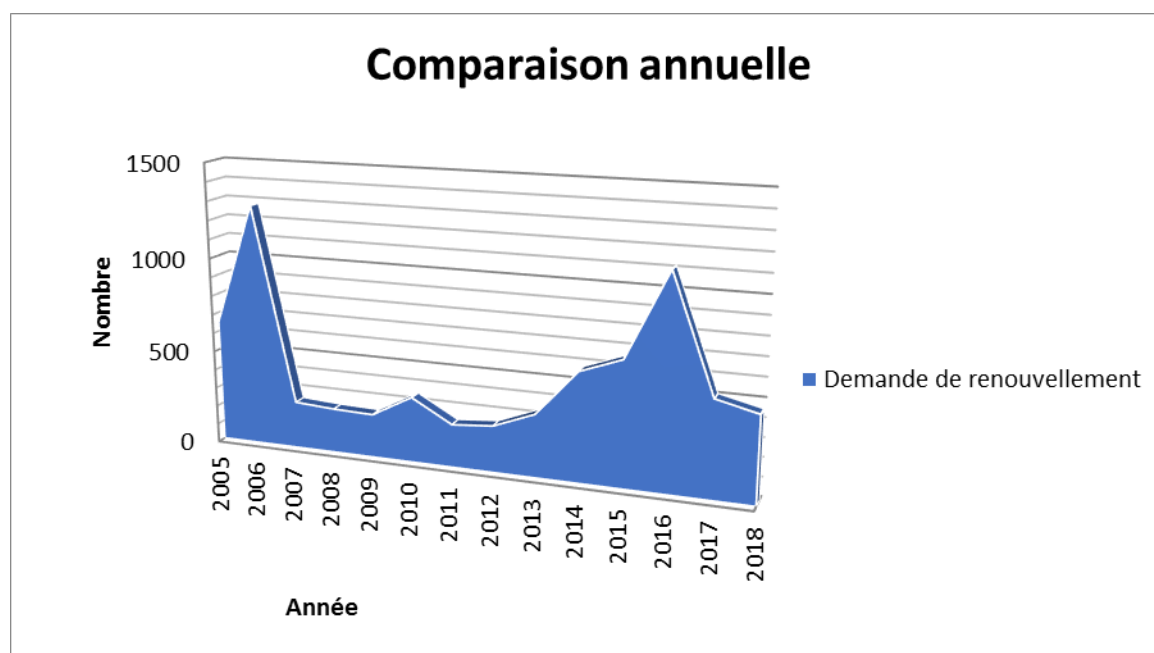
Enfin, les **certificats de renouvellement** émis en 2018 étaient de **458**, dont la **majorité (87,55%)** était attribuée à des non-résidents. Ce total est en **baisse de 10,2%** par rapport à l'année précédente (510).

Cependant, il faut se rappeler que les nombres des certificats émis dépendent toujours des nombres de demandes reçues.

Nombre de certificats de renouvellement délivrés

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Résidents	24	32	43	37	29	40	38
Non rés.	625	1 249	207	200	202	308	190
Total	649	1 281	250	237	231	348	228

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	%
Résidents	58	114	106	21	151	52	57	802	11,27
Non rés.	189	219	470	636	963	458	401	6317	88,73
Total	247	333	576	657	1114	510	458	7119	100



3.4. LES NOMS COMMERCIAUX

3.4.1. Demandes d'enregistrement

Il y a eu **31 dépôts** de noms commerciaux en 2018. Ce nombre **a diminué de 6,06%** par rapport à l'année précédente (**33 dépôts**).

La majorité des dépôts provenait de la localité d'Antananarivo et de ses environs et la plupart des demandes étaient déposées aux noms de **personnes morales**.

Beaucoup de dénominations ont été déposées dans le **secteur tertiaire** (commerce, services...).

Répartition mensuelle des dépôts en 2018

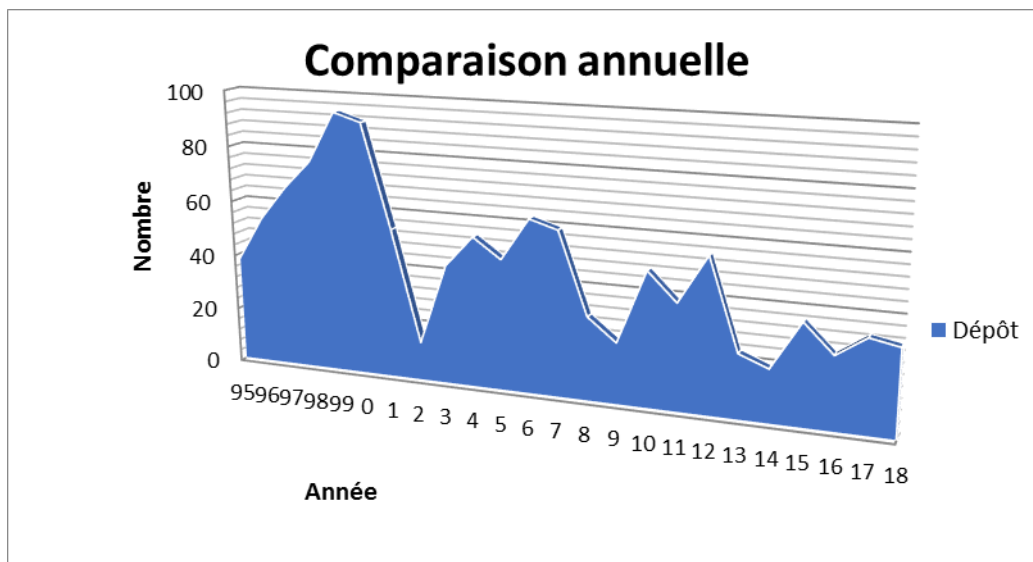
Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	2	1	1	6	1	1	3	2	8	0	1	4	31	100
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	1	6	1	1	3	2	8	0	1	4	31	100

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994, 1054 demandes d'enregistrement ont été reçues dont la quasi-totalité (**97,15%**) a été déposée par des résidents.

Répartition annuelle des dépôts de noms commerciaux

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	5	38	54	66	76	94	90	53	14	43	52	46	53	55	26	22	44
Non rés.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	9	4	4	0	4
Total	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résidents	35	54	22	19	36	26	33	31	1087	97,23
Non rés.	3	1	1	0	0	0	0	0	31	2,77
Total	38	55	23	19	36	26	33	31	1118	100

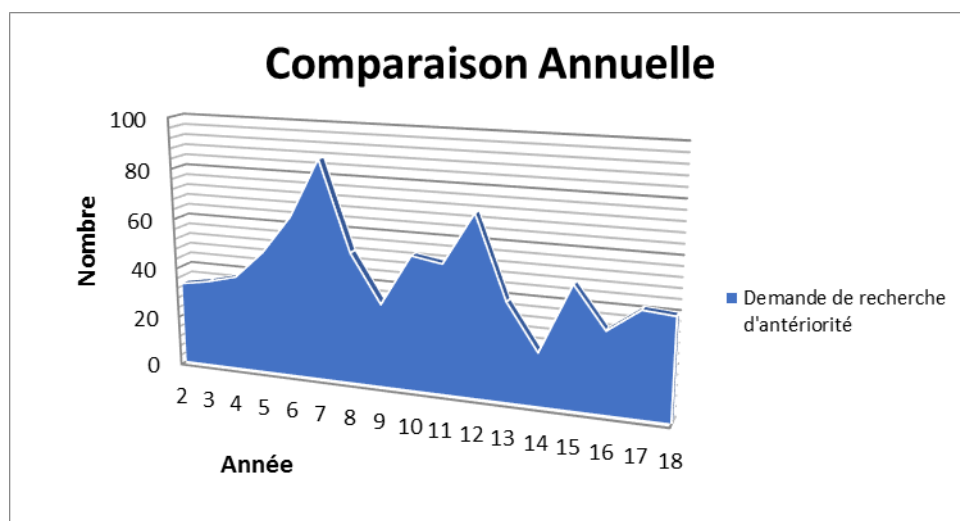


3.4.2. Recherches d'antériorité de noms commerciaux

Cette année, le nombre de recherche d'antériorité est de **40** demandes, soit une **légère baisse de 2,44** % par rapport à l'année précédente (41).

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de noms commerciaux

Année	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Nombre	33	35	38	49	64	87	52	33	53	51	71	39	21	48	32	41	40



3.4.3. Inscriptions au Registre

Le nombre de demandes d'inscription au Registre sur les noms commerciaux concernant l'année 2018 est de **3**, deux d'entre eux portent sur un changement de nom et d'adresse et l'autre concernant une cession. Ces types de demandes sont toujours très rares.

3.4.4. Enregistrement de noms commerciaux

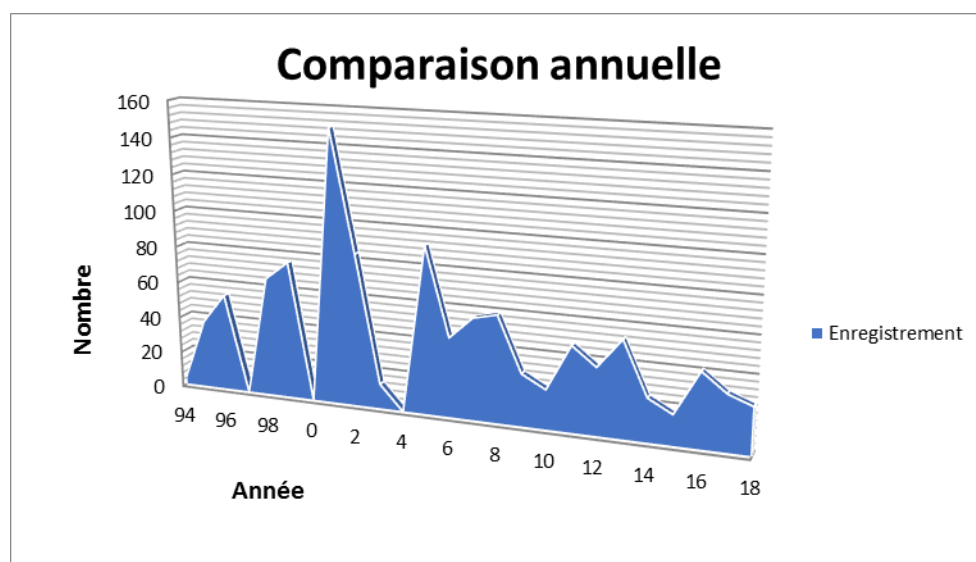
L'Office a procédé en 2018 à l'enregistrement de **26** noms commerciaux.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à la fin 2018, **1064** noms commerciaux ont été enregistrés sur un **total de 1118** dépôts, soit un **taux d'enregistrement de 95,17%**.

Comparaison annuelle des enregistrements de noms commerciaux effectués

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	4	38	54	0	66	76	0	14 9	83	14	0	91	43	50	55	25	22
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	6	4	4	0
Total	4	38	54	0	66	76	0	15 0	84	14	0	92	44	56	59	29	22

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Résidents	43	36	52	23	17	40	31	26	1038	97,56
Non rés.	4	01	01	1	0	1	0	0	26	2,44
Total	47	37	53	24	17	41	31	26	1064	100

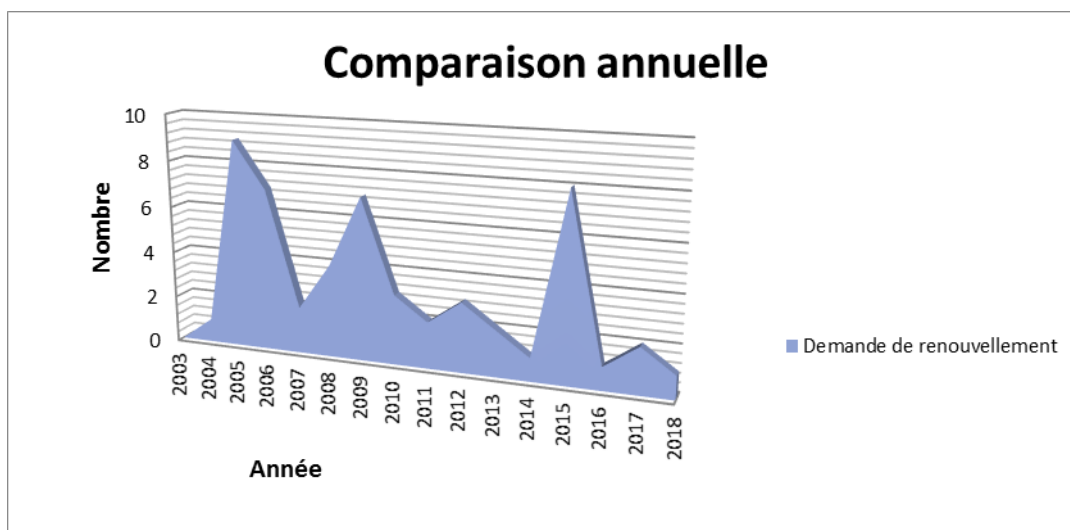


3.4.5. Renouvellement d'enregistrement de noms commerciaux

En 2018, l'Office a reçu 01 demande de renouvellement de noms commerciaux.

Comparaison annuelle des demandes de renouvellement :

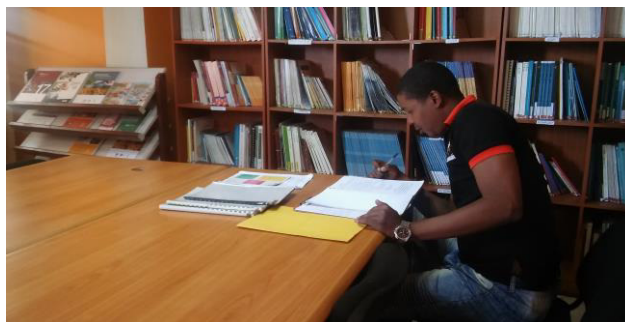
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Nombre	0	1	9	7	2	4	7	3	2	3	2	1	8	1	2	1	53



IV. DOCUMENTATION – INFORMATION - COMMUNICATION

4.1. Documentation

Dans le cadre de la diffusion des informations relatives à la propriété industrielle ainsi que de la sensibilisation sur les activités menées par l'OMPI et les services qu'elle fournit, la « *Bibliothèque dépositaire* » continue à être alimenté par l'OMPI et à être ouvert au public auprès de l'OMAPI. Pour l'année 2018, huit ouvrages ont été reçus de l'OMPI.



Par ailleurs, l'OMAPI dispose d'une importante documentation technique composée en grande partie de documents de brevets (c'est-à-dire des demandes de brevets publiées ou des brevets proprement dits) obtenus grâce à la coopération avec l'OEB, l'OAPI et des offices nationaux de propriété industrielle de divers pays (*INPI, JPO, USPTO*, etc.). Il est à noter que les documents de brevet sont très utiles pour un chercheur - voire tout public- car ils permettent d'effectuer une véritable *veille technologique*.

D'autres documents *non brevets* sont disponibles (traités internationaux administrés par l'OMPI, législations nationales de divers pays en matière de propriété industrielle, publications diverses émanant des offices de propriété industrielle, etc.).

De cet important fond documentaire, 55 consultations sont relevées pour l'année 2018.

En outre, le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) implanté à l'OMAPI et inauguré par le Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé durant la célébration de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle du 26 avril 2016 reste toujours fonctionnel. Au cours de cette année, 12 personnes ont consulté les bases de données de ce Centre.

4.2. Informations

4.2.1. Visites

Tout au long de l'année 2017, l'Office a eu la visite de diverses personnes de différents domaines venues s'enquérir des questions relatives à la propriété industrielle, voire intellectuelle.

La visibilité de l'OMAPI ne cesse d'accroître du fait des campagnes de sensibilisation, mais aussi de sa participation à divers événements et les interventions qui ont été effectuées dans la presse tant écrite qu'audiovisuelle. Le nombre de visiteurs a ainsi augmenté d'une manière conséquente et des renseignements ont été fournis, non seulement aux utilisateurs réels et potentiels de la propriété industrielle, mais aussi au grand public, notamment des étudiants. Les visiteurs issus de tout secteurs confondus (chercheurs, artisans, étudiants,...), ajouté des demandes de renseignements, ont atteint le nombre de 4424 pour l'année 2018.

Quant aux demandes de renseignements en vue de l'exercice des droits (poursuite d'atteintes aux droits rattachés à un actif de propriété industrielle), celles-ci ont diminué par rapport à l'année précédente et s'est élevé à 40.

4.2.2. Publication

La fréquence des publications de la *Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI)* a respecté le calendrier établi. 14 numéros ont été publiés pour l'année 2018.

Ces publications englobent aussi les éditions spéciales, les renouvellements et les enregistrements de marques dans le cadre du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

4 3. Campagne de médiatisation et de sensibilisation

4.3.1. Sensibilisation à l'attention des utilisateurs du système de propriété industrielle :

L'année 2018 constitue la cinquième année de campagne de sensibilisation de proximité de l'OMAPI qui a donné de meilleurs résultats par rapport aux différentes formes de promotion déjà effectuées auparavant. En effet, D'après les rapports d'activités de l'OMAPI de ces dernières années, force est de constater que le taux d'utilisation du système de propriété industrielle a connu une hausse importante.

La campagne de sensibilisation a été conjuguée avec la démarche qualité pour aboutir à la fois à une sensibilisation des déposants qui semblent n'avoir pas apporté l'attention nécessaire au suivi et à la gestion de leur portefeuille de propriété industrielle, mais également pour se rapprocher de ces derniers afin de resserrer les liens avec l'OMAPI et d'évaluer la qualité des prestations offertes par l'Office.

Cinq agents de visites ont été engagés cette année afin de récolter les attentes des clients , l'objectif ayant été d'atteindre cinq cent déposants issus de la Région Analamanga, brevets, dessins et modèles industriels, marques et noms commerciaux confondus. En raison des différents obstacles liés à la réticence des déposants à recevoir les agents de visite, à l'absence de responsable au sein des entités visitées, au défaut de passation des dossiers de propriété industrielle inconnus des nouveaux employés et principalement aux changements d'adresse des déposants sans notification de l'OMAPI, seulement deux cents visites ont été effectivement entreprises.

Les visites ont ainsi inclus une enquête par rapport aux dépôts effectués, un sondage de l'utilité et de l'efficacité des titres de propriété industrielle délivrés, un recueil des remarques et suggestions des déposants afin d'identifier l'importance que ces derniers accordent à la propriété industrielle. Tirant avantage de ces visites, une enquête de satisfaction sur les prestations offertes par l'OMAPI a été réalisée envers ces déposants. Cf. Bilan quinquennal de la promotion de la propriété industrielle et de l'activité inventive à Madagascar, Décembre 2018.

Même si l'objectif fixé n'a été atteint que partiellement, la campagne de sensibilisation de cette année 2018 a pu être réalisée et l'OMAPI a pu obtenir les informations nécessaires pour sa politique d'amélioration continue en matière d'administration et de promotion de la propriété industrielle à Madagascar. Ni le contexte sociopolitique, ni la réticence généralisée des personnes et entités cibles n'ont pas pu freiner l'Office dans sa détermination, avec le zèle de ses agents de visite et de ses cadres fervents.

4.3.2. Sensibilisation à l'attention du secteur pédagogique et de formation professionnelle

En vue d'inculquer une culture de propriété intellectuelle à Madagascar et faire en sorte que celle-ci puisse contribuer d'une manière effective au développement économique du pays, les établissements pédagogiques et de formation professionnels ont aussi été touchés par la campagne de sensibilisation.



A cet effet, différentes activités ont été entreprises, consistant à transmettre aux jeunes des connaissances sur la propriété intellectuelle, les encourager à cultiver le respect des savoirs, de l'innovation et de la protection de la propriété industrielle, ainsi que leur inculquer les valeurs de la créativité.

Nombreuses sont les formes de sensibilisations entreprises en la matière, pour ne citer que les divers enseignements de la PI dans les établissements universitaires (ESTIIM, UCM, Université d'Antananarivo...), la participation à des événements estudiantins ou à l'endroit des étudiants, les multiples interventions à la demande de certains établissements, la présence des étudiants aux différentes manifestations organisées par l'OMAPI (Journée Mondiale de la propriété intellectuelle, Sensibilisation auprès des établissements d'enseignement,...).

L'objectif, pour l'année 2018, était de sensibiliser 1500 étudiants issus des écoles secondaires et des établissements universitaires confondus. Les étudiants n'étant pas des utilisateurs directs du système de propriété industrielle, la sensibilisation à leur endroit était faite sous diverses formes. Celles-ci incluent diverses activités touchant les étudiants de niveau secondaire et universitaire, à la demande des établissements, dans le cadre d'événements particuliers ou dans le contexte de la sensibilisation de proximité entreprise par l'OMAPI (prospection et intervention auprès des établissements intéressés).

Fort de ces nombreuses années d'expériences en matière de sensibilisations, renforcé par la croissance de sa visibilité due aux multiples apparitions médiatiques et d'une promotion plus soutenue de la propriété industrielle, la vulgarisation entreprise par l'OMAPI à l'endroit des étudiants est de plus en plus ciblée et adaptées aux circonstances. Constat était fait que les élèves de niveau secondaire manifestent moins d'intérêt que ceux du niveau universitaire, et ce du fait que la propriété industrielle ne figure pas dans leur programme scolaire et reste ainsi à titre informatif. Néanmoins, des demandes ont été formulées pour une vulgarisation plus étendue auprès des universitaires (principalement de l'Université d'Antananarivo). Cette situation témoigne de l'efficacité et du cumul des actions entreprises au fil des années par l'Office et d'une visibilité montante de l'OMAPI et de la PI. La prise de conscience de l'importance de la PI fait son petit bonhomme de chemin.

4. 4. Formation sur la propriété industrielle

4.4.1. Formation reçue

a) À Madagascar :

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel de l'Office, ses agents sont encouragés à suivre les cours d'enseignements à distance fournis par l'Académie de l'OMPI. Au cours de l'année 2018, 11 employés de l'Office ont bénéficié de ce programme d'enseignement à distance qui portait sur :

- Cours Général de propriété intellectuelle (DL 101) ;
- les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL 302) ;
- Cours de niveau avancé sur la procédure de médiation et d'arbitrage en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317) ;
- Cours de niveau avancé sur la recherche d'informations en matière de brevets (DL 318) ;
- Principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL 320) ;
- Gestion de la propriété intellectuelle (DL 450);
- La concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL 511);
- Cours à l'intention des cadres intitulé "Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical" (DL-701)

b) À l'étranger :

Des agents de l'OMAPI ont, par ailleurs, bénéficié de formations dans le cadre de Programmes de renforcement des capacités qui ont eu lieu auprès d'organismes de propriété industrielle étrangers :

- Participation de Mesdames ANDRIANOMENKAJAZAFY Nirisoa et RANDRIAMISOLO Haingo au Cours de formation sur les marques qui a eu lieu à Casablanca du 02 au 13 Juillet 2018.



- Participation de Madame RAVONIARIJAONA Sendra au WIPO-KIPO Training Course on Trademark Law and Examination qui s'est tenue à Daejeon, Corée, du 06 au 14 Novembre 2018.



4.4.2. Formation/information octroyée

Tout au long de l'année 2018, 14 étudiants ont été admis à effectuer un stage auprès de l'OMAPI. Certains de ces stagiaires ont choisi un sujet relatif à la propriété industrielle comme thème de mémoire qu'ils ont soutenu auprès de leur établissement.

Des étudiants venant de différentes institutions publics et privés, tant en dehors qu'au sein de la capitale sont venus pour obtenir des informations sur la propriété industrielle et sur l'OMAPI. Constat a été fait que le thème de « *propriété industrielle* » intéresse de plus en plus d'étudiants et est enseigné par de nombreuses institutions.

Par ailleurs, une conférence a été tenue à l'attention des élèves magistrats de deuxième année de formation, fonction siège, de l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) au cours de l'année 2018. Quant au cours sur la Propriété Industrielle à l'attention des étudiants en Master II, filière Droit, option droit des affaires auprès de l'*Université Catholique de Madagascar (UCM)*, il a été assuré par l'OMAPI cette année.

En outre, dans le cadre de la mise en place de CATI en collaboration avec le MIDSP, plusieurs réunions de renforcements de capacités à l'attention des fonctionnaires du Ministère ont été organisées.

4.5. Participation à des réunions ou manifestations économiques

L'OMAPI a participé à diverses manifestations économiques pour présenter les tenants et aboutissants de la propriété industrielle et de l'OMAPI :

- Atelier et vente-expositions sur le thème « Innovation et créativité : les femmes, moteurs du changement », dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle (26 avril 2018).
- Séance de débriefing relative à l'Atelier sur l'image de marque de Madagascar qui consistait, notamment à examiner les observations des différentes parties prenantes nationales sur le projet de lettre de politique nationale portant sur l'image de marque à Madagascar (15 mai 2018).
- Séance de présentation de la « Loi sur le développement de l'Industrie » (30 mai 2018).
- Atelier de réflexion sur les problèmes liées au piratage, à la contrefaçon et aux marchés illicites des œuvres issues du cinéma et des images animées (31 mai 2018).
- Atelier de plaidoyer pour faciliter le parcours du jeune entrepreneur dans la création d'entreprise (21 et 22 août 2018).

- Séance de formation sur la propriété industrielle et le CATI organisée par l'OMAPI dans son local le 30 juillet 2018, pour les DIRI Anôsy, Ambovombe et Diégo.
- Participation au Salon de la recherche au service de l'économie et de l'emploi, qui a eu pour thème « Stimuler l'innovation en faveur des besoins du développement des activités économiques pour promouvoir l'emploi », 4ème édition, à l'Université d'Antananarivo le 06 au 07 septembre 2018.



- Participation aux Assises Nationales du Tsiperifery (12 et 13 septembre 2018).
- Séance de formation sur l'exploitation des documents scientifiques organisée par le MIDSP le 13 au 15 septembre 2018 à l'endroit des DIRI de régions (Antsirabe et Fianarantsoa) ainsi que le secteur privé (GOANA, CCIA, EFOI, PROSPERER).
- Formation sur la Propriété Industrielle axée surtout sur le brevet d'invention à l'Université d'Antananarivo, co-organisée par le Service de Promotion Conférences et publications de l'Université d'Antananarivo et l'OMAPI le 04 octobre 2018. Cellule de Soutien pour la Formation et la Recherche
- Ateliers thématiques autour des démarches de valorisation de la qualité et de l'origine et sur les Indications Géographiques Protégées (08 et 09 octobre 2018)
- Séance de formation sur la Propriété Industrielle et le CATI organisée par l'OMAPI dans son local le 24 octobre 2018 pour les équipes du DIRI Tanà et de l'association du Point d'Information et de Formation sur les Technologies d'Information et de Communication (PIFTIC).



- Journée de l'industrialisation en Afrique sur le thème « Promouvoir les chaînes de valeur régionale en Afrique, un moyen pour accélérer la transformation structurelle, l'industrialisation et la production pharmaceutique de l'Afrique » (20 novembre 2018).
- Atelier National de présentation de l'avant-projet de loi sur l'agriculture biologique (22 novembre 2018).

- Assemblée générale Nationale de l'YMCA Madagascar et Foire économique Social et Technologique des Jeunes (22 au 24 novembre 2018).
- 2ème édition du Vitrine de l'Industrie et du Secteur Privé (20 au 24 novembre 2018).



V. RELATIONS INTERNATIONALES

L'OMAPI étant l'interlocuteur direct de Madagascar avec l'OMPI, il entretient des relations privilégiées avec l'organisation tout en maintenant ses relations de collaboration avec les autres organismes nationaux et régionaux de propriété industrielle. La participation du pays à différentes réunions internationales témoigne du succès de ces collaborations :

- Continental Strategy for Geographic Indications for Africa (14th of the CAADP-PP), 25 au 27 Avril 2018, Libreville, Gabon. Madame RAFANOTSIMIVA Oby, Coordinateur Juridique, a représenté Madagascar à cet événement.
- Atelier exécutif OPIC-OMPI sur la mise en œuvre de techniques de gestion pour la prestation de services de propriété intellectuelle (4 juin au 8 juin 2018, OTTAWA, ONTARIO / CANADA), auquel a participé Madame ANDRIANARIVO Lalaina Priscilla, Directeur de l'Administration de la Propriété Industrielle.
- Visite d'étude concernant l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (16 au 20 juillet 2018, Genève, SUISSE) à laquelle a participé Mademoiselle RAHARINONY Manitra, Chef de Service d'Enregistrement International des Marques.
- Séminaire sur la propriété intellectuelle (14 Août au 03 Septembre 2018, Chine) auquel la délégation de Madagascar a été composée de fonctionnaires au sein du Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé, ainsi que de Madame RASAMISON Hery Zo, examinateur de marques, Monsieur SASEMBO Sylviano, responsable financier, et Monsieur RAZANAJAONA Daniel, Assistant Communication auprès de l'OMAPI.
- Africa Network meeting 2018 (13 au 14 septembre 2018, Pretoria, South-Africa), auquel Madagascar a été représenté par Monsieur RABENJA Narisoa, Directeur de la Promotion de la Propriété Industrielle.
- 58^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI (Genève, 24 septembre au 02 octobre 2018) durant laquelle Madagascar a été représenté par Monsieur RAHARISON Mirana Rivo, Secrétaire Général auprès du Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé, et Monsieur RAVOARAHARISON Christian Claude, Directeur Général de l'OMAPI.
- Suivi de la réunion sur le partenariat pour l'innovation et le renforcement des capacités technologiques dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique (15 et 16 octobre 2018, Addis- Abeba, Ethiopie). La délégation de Madagascar a été composée de Madame RANAIVO Charles Dauphine, Directeur des Organismes Rattachés et des Entreprises à Participation de

l'Etat au sein du Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé, Monsieur HARIJAONA Arija, membre du Conseil d'Administration de l'OMAPI et le Professeur RAKOTOMARIA Etienne, Conseiller du DG de l'OMAPI.

- 22ème session du Comité du développement de la propriété intellectuelle (CDIP), du 19 novembre au 23 novembre 2018, Genève, SUISSE auquel a participé Monsieur RAKOTOARISON Patrick du Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé.

VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Améliorer le climat des affaires à Madagascar ainsi que le rang du pays dans le « doing business » constituent les motivations majeures dans l'amélioration du cadre législatif de la propriété industrielle. En effet, seule la mise en place d'une sécurité suffisante pour les actifs immatériels des investisseurs pourra inciter et encourager la créativité, l'innovation et l'investissement.

6.1. Mise en œuvre de la politique et stratégie nationale d'innovation et de propriété intellectuelle de Madagascar :

Fruit de la collaboration entre Madagascar et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, la Politique et stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle a été adoptée par le Gouvernement malgache le 29 janvier 2016.

Cet outil juridique prévoit les lignes directrices qui ont pour finalité d'inculquer une culture de propriété intellectuelle mais aussi de coordonner les activités de toutes les parties prenantes pour une meilleure croissance de la potentialité économique et culturelle du pays.

Le document prévoit un échelonnement de trois années à compter de son adoption pour l'exécution du plan de développement du système de propriété intellectuelle qui y est prévu.

A l'aube de l'échéance prévue pour la mise en œuvre de la Politique et stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle, un bilan sur les réalisations accomplies et une identification des actions restant à entreprendre a été effectué et un rapport a été établi. Cf. Rapport sur la mise en œuvre de la Politique et Stratégie nationale d'Innovation en matière de Propriété Intellectuelle, Septembre 2018.

6.2. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :

Ayant satisfait au contrôle de constitutionnalité par la décision n°11-HCC/D3 du 14 février 2018 de la Haute Cour Constitutionnelle, la Loi n°2017-049 portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar a été promulguée le 16 février 2018.

Néanmoins, cette nouvelle loi n'a pas encore été publiée dans la Gazette Officielle de la République de Madagascar et sa mise en application reste en attente de l'adoption de son Décret d'application. Il est à signaler que des corrections d'ordre matérielles ont été apportées à la nouvelle loi après sa promulgation. Lesdites corrections ont été soumises pour validation auprès de la Commission technique de l'Assemblée Nationale à l'initiative de la Direction de la Législation du Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé.

A titre de rappel, le projet de Décret d'application de la nouvelle loi a déjà été approuvé par le Comité de Réforme du Droit des Affaires auprès du Ministère de la Justice. Les différents formulaires prévus par la nouvelle loi et le projet de Décret ont été conçus par les services concernés et adoptés par la Direction Générale. Les documents relatifs à son adoption ont été transmis au Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé qui a formulé quelques observations mineures en décembre 2018. Ce Ministère projette de soumettre le projet en Conseil du Gouvernement prochainement.

En vue de la mise en application de la nouvelle loi par l'OMAPI, des séances d'information ont été tenues à l'attention du personnel, particulièrement des agents des services techniques de l'Office pour échanger des informations et mieux appréhender les dispositions pertinentes et les procédures prévues par cette nouvelle loi.

6.3. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle :

Ayant fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres lors de sa session du 20 avril 2017, la procédure relative à l'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle est encore pendante au cours de l'année 2018. Il s'agit de :

- l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ;
- l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des indications géographiques et leur enregistrement international ;
- l'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971 concernant la classification internationale des brevets ;
- l'Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels ;
- l'Arrangement de Nice du 15 juin 1957 concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ;
- l'Arrangement de Vienne du 12 juin 1973 instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

A titre de rappel, les traités relatifs aux classifications internationales ont été regroupés en un seul projet d'adhésion.

La communication en Conseil des Ministres ayant été faite conjointement par le Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé et le Ministère des Affaires Etrangères, ce dernier s'est chargé de la poursuite de la procédure en vue de l'adhésion de Madagascar à ces traités internationaux.

6.4. Suivi des contentieux en propriété industrielle.

6.4.1. Procédures en contentieux suivies :

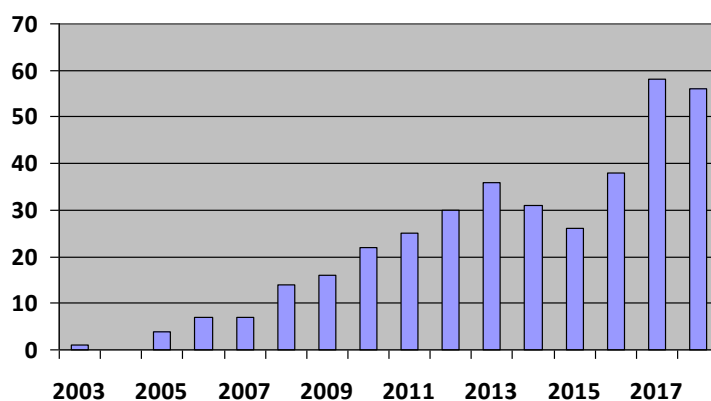
Une légère baisse peut être constatée concernant le volume des contentieux suivis par l'OMAPI tout au long de l'année 2018.

Cinquante-six (56) procédures ont été suivies durant l'année 2018, comprenant celles qui se sont déroulées auprès de la justice et celles devant les forces de l'ordre. 18 desdites procédures ont été introduites au cours de l'année 2018, tandis que le reste constitue la poursuite de procédures entamées auparavant dont la plus ancienne date de l'année 2006.

Une diminution de 96,55 % est notée par rapport au volume des contentieux suivis durant l'année 2017.

Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution du volume des procédures judiciaires suivies par l'OMAPI au cours des années.

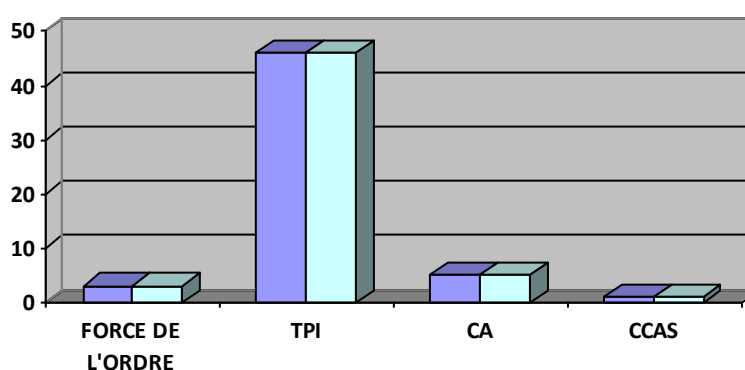
ANNÉE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NOMBRE	1	1	0	4	7	7	14	16	22	25	30	36	31	26	38	58	56



La statistique supra fait état des procédures qui se sont déroulées en présence de l'OMAPI ou dans lesquelles l'Office a été partie. En effet, d'autres procédures en contentieux mettant en cause la propriété industrielle se sont déroulées en l'absence de l'OMAPI.

Les 55 procédures suivies par l'OMAPI sont réparties comme suit :

INSTANCE	FORCE DE L'ORDRE	TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE	COUR D'APPEL	COUR DE CASSATION
VOLUME	3	46	5	1



Trois recours en appel ont été introduits cette année par l'OMAPI en contestation aux jugements rendus par le Tribunal de Première instance. De tels recours sont introduits par l'Office lorsque la responsabilité de ce dernier est engagée par le tribunal sans qu'il ait commis de faute ou enfreint les dispositions légales nationales en matière de propriété industrielle.

Par ailleurs, il importe de signaler que les procédures extrajudiciaires sont de plus en plus recourues par les utilisateurs du système de propriété industrielle. Certes, ces derniers cas accusent un nombre très peu élevé mais ils méritent d'être cités en raison de leur croissance par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'une des

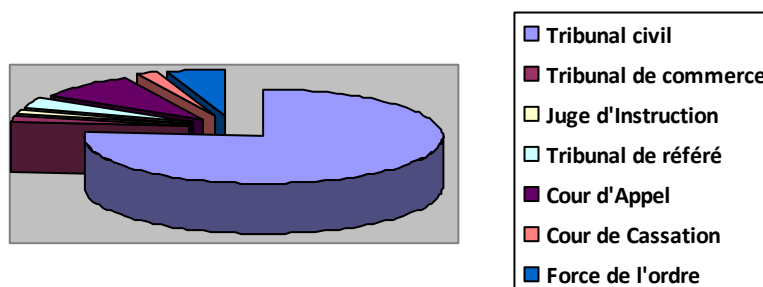
répercussions de la campagne de sensibilisation de proximité qui ont été entreprises ces dernières années par l'OMAPI. En addition, les demandes de renseignements relatifs aux démarches à entreprendre face à une atteinte aux droits de propriété industrielle ont nettement augmenté, s'élevant à 40 dont 29 ont demandé rendez-vous auprès de la Coordination Juridique de l'OMAPI et le reste par voie téléphonique et électronique.

6.4.2. Répartition des contentieux suivis :

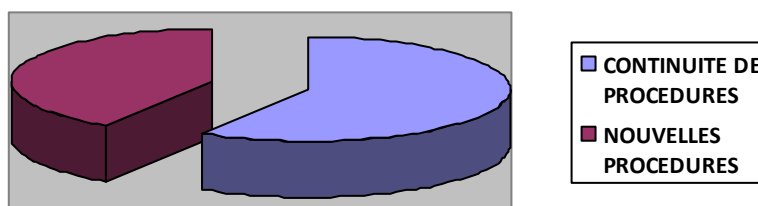
La poursuite et la répression des atteintes aux droits de propriété industrielle sont assurées par les entités en charge de la mise en application de la loi, principalement la justice et les forces de l'ordre.

L'OMAPI est parfois sollicité par la police afin de fournir des renseignements concernant un actif de propriété industrielle (brevet d'invention, marque, dessin ou modèle industriel ou nom commercial). Pour cette année 2018, les éclaircissements de l'Office ont été requis dans quatre (3) affaires qui ont fait l'objet d'enquêtes auprès de la Brigade criminelle et de la police économique.

En ce qui concerne la justice, quarante-trois (43) procédures se sont déroulé devant le tribunal civil ordinaire, une (01) devant le juge d'instruction, une (01) devant le tribunal commercial, deux (02) devant le tribunal statuant en matière de référé civil, cinq (05) devant la Cour d'Appel et une (01) devant la Cour de Cassation. Plusieurs procédures font parfois l'objet d'une jonction prononcée par le tribunal, notamment lorsque les litiges concernent les mêmes parties. La répartition peut être illustrée par le graphique ci-après :



Des cinquante-six (56) procédures qui ont été suivies, vingt-trois (23) sont nouvelles et le reste constitue la continuité de procédures introduites antérieurement. Ce chiffre représente 41,06% de la totalité des procédures suivies. La plus ancienne a débuté en 2006 et oppose la Société KRAFT FOODS HOLDING INC à la Société BRITVIC SOFT DRINKS LTD et à l'OMAPI concernant la marque « TANG ». Cette procédure est actuellement pendante auprès de la Cour de Cassation.



6.4.3. Objet des contentieux :

La législation malgache actuellement en vigueur prévoit des dispositions relatives à la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles industriels, des noms commerciaux et à la répression de la concurrence déloyale.

Pour l'année 2018, les contentieux portant sur les marques sont les plus nombreux. 52 marques ont fait l'objet de litiges auprès des tribunaux et forces de l'ordre, une seule marque pouvant faire l'objet de plusieurs procédures.

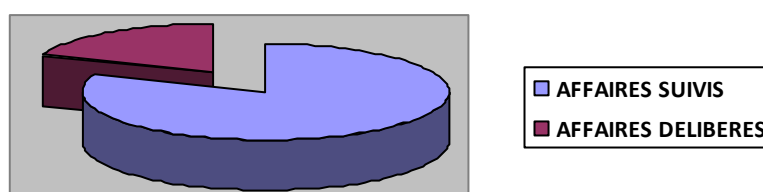
Par ailleurs, deux (02) cas de litige concernant des dessins et modèles industriels ont eu lieu, soit 3,57 % du volume des contentieux suivis.

Comme chaque année, les litiges portant sur les brevets d'invention sont quasi inexistant, seulement un (01) cas a été relevé, soit 1,78% du volume des contentieux suivis.

Une procédure judiciaire concernant un nom commercial a été suivie par l'OMAPI durant l'année 2018.

6.4.4. Exécution des décisions de justice :

En général, l'OMAPI est notifié de l'issue des contentieux judiciaires relatifs à la propriété industrielle, qu'il ait été impliqué dans la procédure ou non, afin de procéder à l'exécution des décisions de justice. L'inscription de telles décisions aux registres tenus par l'Office est impérative pour leur opposabilité aux tiers. De toutes les procédures suivies durant l'année 2018, 13 affaires ont été délibérées. Il est à noter que le délibéré constitue une étape dans un procès pendant lequel la justice rend sa décision. Ladite décision n'est cependant revêtue de la force exécutoire et ne sera ainsi opposable qu'après réception de la grosse y afférente par les parties au procès et les tiers.

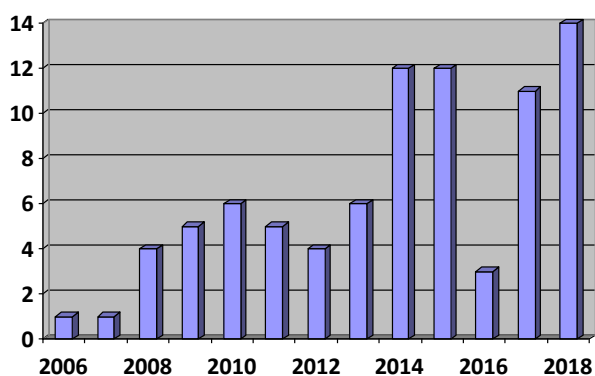


Par ailleurs, l'OMAPI a reçu 14 grosses d'ordonnances, de jugements, et d'arrêts tout au long de l'année 2018, ce qui accuse une légère hausse par rapport à l'année 2017. Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution en nombre des ordonnances, jugements et arrêts reçus par l'OMAPI.

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018

NOMBRE	01	01	01	04	05	06	05	04	07	12	12	03	11	14
--------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

De l'ensemble des décisions de justice qui ont été exécutées par l'Office tout au long de l'année 2018, six (06) ont ordonné l'annulation de l'enregistrement de marques, tandis que deux (02) ont ordonné l'enregistrement de marques. Quatre décisions de refus d'enregistrement de marques ont été annulées par le tribunal. Des inscriptions au registre des marques ont été faites, portant notamment sur la suspension de toute inscription relative à des marques enregistrées.

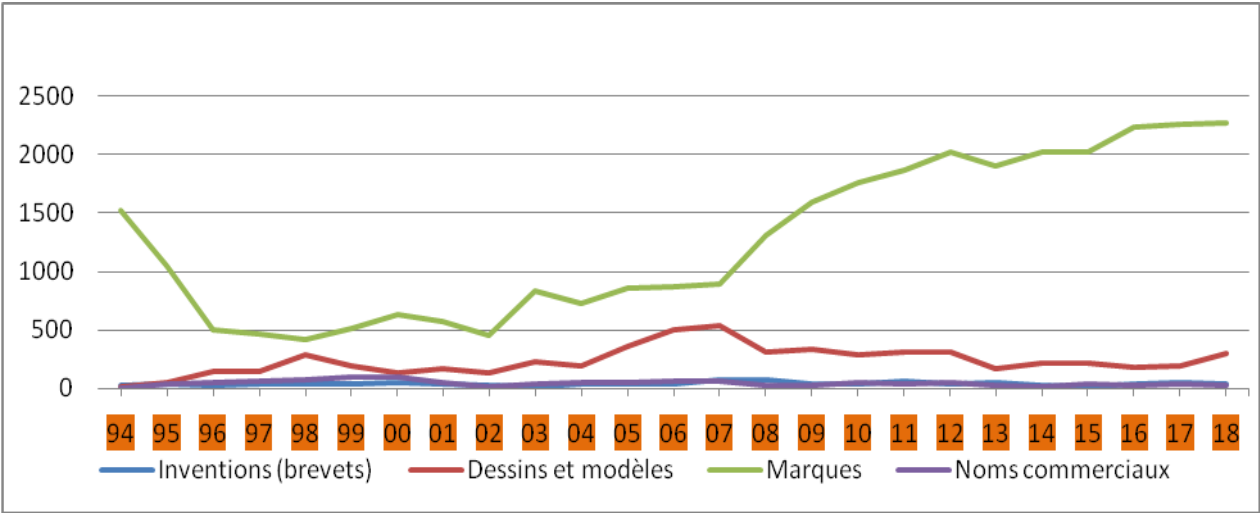


ANNEXES

STATISTIQUES 1994-2018

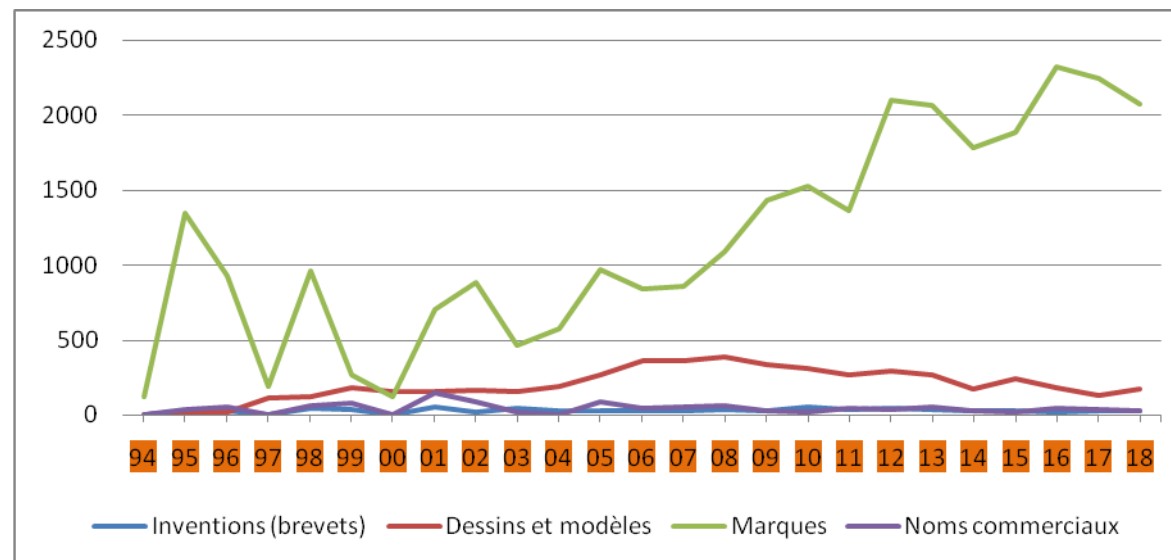
1. NOMBRE DE DEMANDES DE TITRES REÇUES

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Inventions (brevets)	30	38	30	44	44	47	55	38	29	23	38	42	44	77	77	44	43	61	44	51	34	19	37	51	46	1086	2,73
Dessins et modèles	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286	309	303	169	207	206	170	186	300	5777	14,56
Marques	1530	1 056	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	1317	1604	1764	1868	2 029	1 908	2 025	2031	2241	2267	2278	31676	79,87
Noms commerciaux	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48	38	55	23	19	36	26	33	31	1118	2,82
Total	1 575	1 174	721	721	819	841	914	829	622	1 120	1 011	1 303	1 474	1 561	1 728	2 002	2 141	2 276	2 431	2 151	2 285	2292	2474	2537	2655	39657	100



2. NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total	%
Inventions (brevets)	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55	41	44	40	24	23	19	23	31	723	2,01
Dessins et modèles	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313	271	295	274	172	244	185	134	173	5085	14,16
Marques	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	1430	1525	1363	2095	2059	1778	1884	2318	2237	2072	29052	80,87
Noms commerciaux	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22	47	37	53	24	17	41	31	26	1064	2,96
Total	127	1 424	1 033	307	1 196	563	280	1 059	1 151	684	793	1 360	1 269	1 297	1 569	1 815	1 915	1 721	2 471	2 418	1 997	2 168	2 544	2 424	2 302	35924	100



3. DEMANDES DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL	%
	Nombre	%	Nombre	%		
Inventions (brevets)	212	20	874	80	1086	100
Dessins et modèles	5 603	97	174	3	5 777	100
Marques	11 022	35	20 654	65	31 676	100
Noms commerciaux	1087	97	31	3	1118	100

4. DÉLIVRANCE DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL	%
	Nombre	%	Nombre	%		
Inventions (brevets)	109	15	614	85	723	100
Dessins et modèles	4 937	97	148	3	5 085	100
Marques	10 474	36	18 578	64	29 052	100
Noms commerciaux	1038	98	26	2	1064	100

5. TAUX DE DÉLIVRANCE DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

5.1 RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	212	109	51
Dessins et modèles	5603	4 937	88
Marques	11 022	10 474	95
Noms commerciaux	1087	1038	95
TOTAL	17 924	16 558	92

5.2 NON RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	874	614	70
Dessins et modèles	174	148	85
Marques	20 654	18 578	90
Noms commerciaux	31	26	84
TOTAL	21 733	19 366	89

5.3 TOTAL GÉNÉRAL

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	1 086	723	66,57
Dessins et modèles	5 777	5 085	88,02
Marques	31 676	29 052	91,72
Noms commerciaux	1 118	1 064	95,17
TOTAL	39 657	35 924	90,59

ABRÉVIATIONS

ADPIC	: Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AFOa	: Accord instituant un cadre pour un Accord de Partenariat Economique entre les Etats de l'Afrique Oriental et Austral
AFNOR	: Association Française de NORmalisation
APA	: Accès et Partage des Avantages relatives à l'exploitation des ressources génétiques
BIANCO	: Bureau Indépendant Anti-Corruption
CATI	: Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CIB	: Classification Internationale des Brevets
CIRAD	: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRDA	: Commission de Réforme du Droit des Affaires auprès du Ministère de la Justice
DCTP	: Développement des Compétences Techniques et Professionnelles
ENMG	: Ecole Nationale de la Magistrature et du Greffe
EPC	: Examen de la Politique Nationale
EPN	: Etablissements Publics Nationaux
FED	: Fonds Economique de Développement
FOFIFA	: Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiarina amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra
FIVMPAMA	: Fivondronan'ny Mpandraraha Malagasy
GOPI	: Gazette Officielle de la Propriété Industrielle
INPI	: Institut National de la Propriété Industrielle (France)
JPO	: Japan Patent Office (Office Japonais des Brevets)
MIDSP	: Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé
OAPI	: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OEB	: Office Européen des Brevets
OMAPI	: Office Malgache de la Propriété Industrielle
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMDA	: Office Malagasy du Droit d'Auteur
OMPI	: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PCT	: Patent Cooperation Treaty (Traité de coopération en matière de brevets)

PMA	: Pays les Mons Avancés
SADC	: Southern African Development Community
SAGE	: Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SIM	: Syndicat des Industries de Madagascar
SIQOI	: Signes d'identification de la Qualité et des produits dans l'Océan Indien
TIRPAA	: Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'Agriculture
UCM	: Université Catholique de Madagascar
UE	: Union Européenne
USPTO	: United States Patent and Trademark Office (Office des Brevets et des Marques des États-Unis d'Amérique)

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ministère de l'Industrie et du développement du secteur privé	M. RANDRIANARISON Valéry Leroy (Président)
Ministère du Commerce et de la Consommation	M.Andrianantanarivo Séraphin RAZAFIMAHAFALY
Ministère de la Justice	M. Rolland Rakotovao RAZAFINDRABE
Ministère des Finances et du Budget	M. Bakomalala RAVELONANOSY
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	M. Juvet RAZANAMEHARIZAKA
Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM)	Mme Freddie RAKOTOMAVO
Syndicat des Industries de Madagascar (SIM)	M. Mourad ABDIRASSOUL
FIVMPAMA (Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy)	M. Arika HARIJAONA



OMAPI
OFFICE MALGACHE DE
LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Promouvoir la créativité et l'innovation

*Promouvoir la Créativité
et l'innovation*



Lot: VH 69 Volosarika Ambanidia
Mobile: +261 34 46 692 56
Fixe: +261 20 22 335 02
Mail: omapi@moov.mg
Web: www.omapi.mg

OMAPI
OFFICE MALGACHE DE
LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Promouvoir la créativité et l'innovation